

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 4: Rapport d'activité 1978

Rubrik: Le 9 juin 1979 à Saint-Ursanne assemblée générale de l'ADIJ

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

Cinquantième année
Paraît une fois par mois
Nº 4 Avril 1979

S O M M A I R E

Le 9 juin 1979 à Saint-Ursanne - ADIJ (97) ; I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 1978, à Saint-Imier (98) ; II. L'économie suisse en 1978 et ses perspectives en 1979 (104) ; III. Rapport d'activité 1978 : 1. Introduction (107) ; 2. Organes de l'association (107) ; 3. Administration (111) ; 4. Activité du comité (114) ; 5. Activité des commissions (119) ; IV. Comptes 1978 (131) ; V. Conclusions (133) ; Chronique économique (134).

Le 9 juin 1979 à Saint-Ursanne assemblée générale de l'ADIJ

« La situation de l'Association pour la défense des intérêts du Jura » tel sera le sujet capital de notre assemblée 1979.

La conférence qui, traditionnellement, rehausse nos délibérations n'a pas lieu. Nos invités se limiteront aux autorités de la ville de Saint-Ursanne et à la presse.

Nous serons donc entre nous, membres de l'ADIJ, et nous pourrons prendre librement nos décisions quant à l'avenir de notre association.

Que chacun de nous retienne d'ores et déjà la date du 9 juin 1979 !

Notre journée se déroulera de la manière suivante :

10 h. Salutations et ouverture par le maire de Saint-Ursanne et par le président central.

Assemblée générale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 1978 à Saint-Imier.
2. Rapport d'activité 1978.
3. Comptes 1978.
4. Election de la commission de vérification des comptes.
5. Modification de l'article 18 des statuts.
6. Situation de l'ADIJ ; proposition(s) quant à son avenir ; décision(s).
7. Programme d'activité 1979-1980 (suivant décision prise sous point 6).
8. Cotisations et budget 1979.
9. Divers et imprévu.

Après deux heures de délibérations, la séance administrative sera suivie à 12 h. 30 par la réception offerte par les autorités de Saint-Ursanne et, dès 13 h. 30, le repas sera servi à la Halle de sport et de spectacle de Saint-Ursanne.

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 1978 à Saint-Imier

Présidence : M. F. Savoye, président central, Saint-Imier

Procès-verbal : M. F. Lachat, secrétaire général, Porrentruy

Présents : environ 200 participants, dont 47 invités et 9 journalistes

1. Ouverture

Il est 10 h. 10 lorsque le président, M. Frédéric Savoye, ouvre la séance.

Après avoir adressé une cordiale bienvenue aux membres et invités présents, M. Frédéric Savoye prononce son message introductif.

*Monsieur le Conseiller fédéral et Madame,
Mesdames et Messieurs les invités,
Chers amis membres de l'ADIJ,*

C'est toujours encore avec un brin d'émotion que j'introduis une assemblée générale de l'ADIJ. Celles-ci ne sont-elles pas l'unique occasion offerte à nos membres, une fois par an, de se prononcer sur le travail accompli par le comité et d'aborder le programme des travaux à venir ? Elles sont donc des jalons importants qui marquent la vie et l'orientation de l'activité de notre association pour la défense des intérêts jurassiens !

Je devrais, dans mon introduction, comme le veut la tradition, vous entretenir de l'économie 1977 et effleurer celle de 1978. Cela serait trop long ; c'est la raison pour laquelle, cette année, j'ai préféré vous transmettre, par la voix de notre bulletin, quelques considérations économiques, et cela en guise d'introduction au rapport d'activité de l'ADIJ. Vous les trouverez aux pages 80, 81 et 82 du bulletin du mois d'avril servant de convocation à notre assemblée.

Mesdames et Messieurs, votre présence est un réconfort pour ceux à qui vous avez confié la direction des affaires et je vous adresse à tous la plus chaleureuse des bienvenues. Nous sommes heureux d'avoir parmi nous un nombre important d'invités ; leur présence nous honore d'autant plus que nous savons que la plupart d'entre eux doivent prendre le temps qu'ils nous consacrent sur les re-

res moments de répit que leur laisse une vie grevée par des obligations de toutes espèces. Je vous souhaite, Mesdames, Messieurs les invités, de passer quelques heures agréables au milieu de nous et de prendre conscience que l'ADIJ suit une ligne de conduite droite et franche dont rien ne pourra la faire dévier.

J'ajouterais que ce que nous voulons, et je le souligne à nouveau cette année, c'est avec nos ressources financières limitées, travailler au développement harmonieux de notre région jurassienne en prenant des initiatives, en favorisant des réalisations, en documentant, en intervenant et en suscitant des interventions sur le plan économique ; faire enfin bénéficier par nos contacts, par nos connaissances et nos relations, les cités et les campagnes, l'industrie et l'agriculture, les jeunes et les vieux ! Nous voulons et agirons aussi pour sauvegarder nos beautés et nos richesses naturelles ! Mais avant toutes choses, nous souhaitons que ce pays retrouve la paix !

Permettez-nous maintenant de saluer particulièrement les personnalités suivantes : M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral, et Mme Chevallaz. MM. Maurice Péquignot, conseiller aux Etats ; Francis Loetscher, maire et conseiller national ; Michel Rey, adjoint du délégué au développement économique et représentant

de la Direction de l'économie publique du canton de Berne ; Henri Sommer, conseiller d'Etat ; Oscar Troehler, juge à la Cour suprême ; Henri Béguelin, ancien juge à la Cour suprême ; Jean Eckert, ingénieur en chef du Ve arrondissement ; Otto Nickler, chef de l'Office cantonal de la formation professionnelle ; Raymond Gsell, député et président de la Fédération des communes du Jura bernois ; Francis Rubin, André Cattin, Georges Hennet, Charles Fleury et Armand Gobat, députés ; les préfets Marcel Monnier, Marcel Houlmann et Jean Jobé ; Frédy Stauffer, délégué du Conseil général de Saint-Imier ; André Lüginbühl, conseiller municipal ; André Brocard, directeur du 1er arrondissement des CFF ; Fritz Zurflüh, président de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne ; Daniel Hornung, du groupe d'aménagement cantonal ; Werner Wirthlin, membre du comité de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie (ACBFH) et directeur de la Compagnie des Montres Longines ; François Gauchat, de l'Association cantonale pour la protection de la nature ; René Vuillemin, de la Chambre de commerce Jura-Bienne ; Henri Gorgé et Francis Erard, respectivement président et directeur de Pro Jura ; André Sintz, représentant de l'Emulation ; Bernard Mertenat, président de l'UP ; Bernard Donzé, représentant du TCS ; Marcel Faivre, président de l'Ecole jurassienne et Conservatoire de musique ; Charles-André Tièche, président du comité d'action Pro Transjurane ; Henri Cuttat, président de la Chambre d'agriculture jurassienne ; Michel Le Roy, président de la Fondation Pierre Voirol pour le Musée rural jurassien ; Otto Stalder, président de la commission jurassienne du tourisme pédestre et délégué de la Société pour la protection des rives du lac de Bienne ; Mme Marianne Barde, de Pro Infirmis ; Maurice Barraud, de l'Association jurassienne des samaritains ; Francis Favre, du parc jurassien de la Combe-Grède et délégué de la paroisse réformée évangélique de Saint-Imier ; Michel Jeandupeux, représentant des Syndicats

chrétiens du Jura ; André Weil, directeur, représentant de Camille Bloch SA ; MM. Albert Comment, Hans Bühler, Jean Christe, Otto Stalder, membres d'honneur, ainsi que les délégués des communes membres et représentants de la presse.

Plusieurs personnes invitées se sont fait excuser. Il serait peut-être fastidieux d'en donner ici connaissance !

J'ai maintenant le devoir de rappeler la mémoire de trois membres d'honneur de l'ADIJ qui nous ont quittés, il y a quelques mois.

Le 3 avril dernier décédait M. Henri Weibel, instituteur retraité, de Saint-Imier. M. Henri Weibel a été membre du comité central de l'ADIJ de 1945 à 1960. Il représentait la commune municipale de Saint-Imier où il fonctionnait comme conseiller municipal. M. Henri Weibel a été député pendant de longues années ; il fut nommé membre d'honneur de l'ADIJ en remerciement des services rendus au sein du comité central et de différentes commissions.

Le 13 décembre 1977 décédait M^e Oscar Schmid, avocat, ancien préfet et président du Tribunal du district de La Neuveville, membre du comité central pendant plus de vingt-cinq ans. Il représentait Pro Jura dont il fut le caissier pendant trente ans. Nommé membre d'honneur de cette association en 1971, M^e Oscar Schmid fut un des pionniers du tourisme dans le Jura et un fervent défenseur de la vigne dans notre coin de pays.

C'est en 1975 que l'assemblée générale de l'ADIJ le nomma membre d'honneur. N'oublions pas non plus qu'il fut un des membres fondateurs du comité de Moutier.

Le 4 février 1978 décédait notre ami Jean Schaller, maître au collège de Delémont, membre du comité central de l'ADIJ durant vingt-huit ans, membre d'honneur de notre association depuis 1975.

Jean Schaller fut surtout une des figures marquantes des organisations mutualistes de Suisse romande ; rappelons ici qu'il était un des fondateurs, en 1947, de

la caisse maladie La Jurassienne, qu'il présida jusqu'à son décès, assurant le développement remarquable de cette institution.

En 1950, il fut nommé membre du nouveau comité de la Caisse tuberculeuse, devenue plus tard la Caisse d'assurance et de réassurance (CAR).

En 1964, ses connaissances et ses capacités le désignèrent tout naturellement pour la présidence de cette caisse. Parallèlement à cette activité, Jean Schaller fut président de la Fédération jurassienne des sociétés de secours mutuel et membre du comité central de la Fédération romande. En 1976, cet homme de bien prenait sa retraite, une retraite amplement méritée...

Chers amis de l'ADIJ, adressons à nos trois membres d'honneur une dernière pensée de reconnaissance.

Saint-Imier, village où j'ai eu le privilège de vivre une heureuse jeunesse ainsi qu'une grande partie de ma carrière, reçoit aujourd'hui l'ADIJ et ses invités. C'est le 8 mai 1965, il y a donc treize ans, que nous nous y sommes rencontrés la dernière fois. Nous y revenons cette année avec un manifeste plaisir car, et nous vous le rappelons, il y a exactement cinquante ans que la commune municipale de Saint-Imier est entrée à l'ADIJ (1928). Et il y a quarante ans, en 1938, que pour la première fois nous tenions nos assises annuelles à Saint-Imier. Son maire actuel, M. Francis Loetscher, conseiller national, est membre de notre comité central...

Le président donne alors la parole au maire de Saint-Imier.

M. Francis Loetscher, en sa qualité de maire de Saint-Imier, présente ses vœux de bienvenue à l'assemblée.

Il relève que des solutions véritables aux problèmes actuels de l'ADIJ ne pourront être trouvées que lorsque les passions auront cédé le pas à la raison. Il précise que les autorités communales de Saint-Imier « considèrent comme inéluctable la dissolution de l'ADIJ », les divergences

d'opinions entre Jurassiens étant trop fortes aujourd'hui pour permettre à l'ADIJ de poursuivre raisonnablement les buts qu'elle s'était fixés.

Après avoir remercié le maire, le président continue :

Encore au XVII^e siècle, la population de Saint-Imier vivait sensiblement du commerce de bétail, singulièrement de l'élevage des bœufs. Aujourd'hui, la montre de Saint-Imier, dont la réputation est faite depuis des décennies déjà, est connue dans le monde entier. Saint-Imier, village avant tout horloger où tout le monde produit, perfectionne, embellit, la montre fait la prospérité du pays et il s'agit de montres supérieures en qualité quant au mouvement et quant à l'aspect extérieur. Qui dira jamais toutes les étapes qu'a dû franchir et les difficultés qu'a dû vaincre une population sympathique dont le savoir-faire et le courage sont reconnus ? Il semble aujourd'hui que l'ADIJ se doit d'honorer les artisans d'une si brillante réussite et je m'accorde de ce devoir en vous priant de transmettre, Monsieur le maire, aux autorités de ce village et à sa population tous nos vœux de prospérité et d'heureux développement.

Que Saint-Imier économiquement sache trouver les sources, les moyens et l'énergie de ne jamais devenir une « agglomération dortoir » mais, qu'au contraire, elle demeure une cité dynamique, entreprenante bref, en quelques mots, reste à la pointe du progrès et puisse continuer de donner l'heure au monde entier jusqu'à la fin des temps.

Puisse Saint-Imier prospérer toujours comme un des fleurons du Pays jurassien industriel, ouvert au progrès économique et social.

C'est dans cet esprit, Mesdames et Messieurs, que je déclare ouverte la 53^e Assemblée générale de l'ADIJ en adressant encore mes remerciements très amicaux à ceux de nos membres qui nous font l'honneur de participer aujourd'hui à nos délibérations.

L'ordre du jour figurant sur la convocation remise à chaque membre est ensuite proposé et adopté sans changement. Il se présente ainsi :

1. Salutations et ouverture par le maire de Saint-Imier et par le président central.
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mai 1977, à Saignelégier.
3. Rapport d'activité 1977.
4. Comptes 1977.
5. Avenir de l'ADIJ.
6. Modifications des statuts.
7. Elections statutaires.
8. Election de la commission de vérification des comptes.
9. Programme d'activité 1978-1979.
10. Budget et cotisations 1978.
11. Divers et imprévu.

Avec la désignation de quatre scrutateurs : MM. Henzelin, Ramseyer, Overnay et Marmy, prend fin la partie introductive.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mai 1977, à Saignelégier

Il a paru dans le bulletin de l'ADIJ N° 4 du mois d'avril 1978. Il est accepté sans modification à l'unanimité.

3. Rapport d'activité 1977

Vous le trouverez en pages 83 - 108 du bulletin de l'ADIJ N° 4 du mois d'avril 1978. Le président introduit ce sujet : *Notre rapport est précédé, comme déjà annoncé, par un bref aperçu de notre économie suisse en 1977 (pages 80 - 82) puis suivi par les comptes 1977 (pages 108 - 109) et complété enfin par un texte « Un film sur l'ancienne forge de Corcelles ».*

Examinons tout d'abord le rapport d'activité proprement dit : je n'ai personnellement que quelques points à relever :

- a) le travail constructif et productif de nos commissions et la réorganisation judicieuse de notre secrétariat général ;
- b) notre participation au sein de la Foundation Pierre Voirol pour le Musée rural jurassien des Genevez, ainsi qu'aux travaux de remise en état du « Martinet » de Corcelles ;

- c) la rénovation totale de notre immeuble à Moutier ;
- d) les publications de l'ADIJ qui ont rencontré en 1977-1978 et rencontrent encore un très bel accueil, plus de 2000 exemplaires à chaque édition mensuelle, dont par exemple une étude sur l'évolution de l'agriculture et du développement de la formation professionnelle agricole dans le Jura, du milieu du XIX^e siècle à nos jours ; ainsi que sous le titre « L'industrie horlogère : l'heure de demain... », un choix d'exposés écrits par des personnalités du monde économique de notre pays et par certains dirigeants de notre industrie horlogère suisse ;
- e) enfin, les contacts toujours excellents que nous avons entretenus avec le monde de la presse écrite et parlée.

Pour terminer cette brève énumération, et cela, sans vouloir m'étendre sur ce qui, pour nous, association économique, nous a préoccupés en 1977 et nous préoccupe encore aujourd'hui, je mentionnerai les problèmes suivants :

- l'encombrement de la Berne fédérale (projets qui tendent tous à renforcer les pouvoirs centraux) ;
- le barrage monétaire (ascension du franc suisse...) ;
- le contrôle des prix — dont la surveillance doit prendre fin cette année ;
- la conjoncture bancaire qui, elle, présente des perspectives un peu moins brillantes qu'en 1975-1976 ;
- l'horaire cadencé des CFF et la diffusion du prochain horaire des trains de voyageurs qui pourrait être appliqué dès 1981 ;
- finalement le vœu de notre grand argentier, M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral, lors de la présentation des comptes 1977 aux journalistes : « ... il faudra demander au peuple un supplément de ressources modéré plus équitablement et rationnellement réparti... donc de nouveaux impôts plus équitables et plus rationnels ».

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

4. Comptes 1977

Les comptes de l'exercice 1977, présentés et commentés par le trésorier, M. Jean Jobé, laissent apparaître un excédent de dépenses inférieur aux prévisions. En l'absence de M. René Domont, vérificateur permanent, le trésorier donne lecture du procès-verbal de la séance de vérification du 21 février 1978 et propose à l'assemblée d'accepter les comptes 1978. Ce qui est décidé à l'unanimité.

5. Avenir de l'ADIJ

Le président reprend la parole et informe l'assemblée des conclusions de la commission « Avenir de l'ADIJ » qu'il préside.

L'économie du Jura (entendons aujourd'hui les sept districts) n'est certes pas comparable à celle des autres parties du canton. De même, l'économie du Seeland présente des caractères fondamentalement différents de celle de l'Emmental. Les différentes parties qui composent le canton appartiennent à des régions économiques nettement distinctes les unes des autres. Le Jura, le Mittelland, l'Emmental sont donc appelés à connaître une évolution différente et conforme à celle des grandes régions économiques au caractère spécifique dont elles ne sont qu'une partie (région jurassienne, région alpestre, etc.). Rappelons donc ici que la notion de région économique ne recouvre pas dans notre pays les circonscriptions politiques communales ou cantonales.

En toute économie libre, la croissance est fonction de l'initiative privée. Pour pouvoir se manifester, celle-ci a besoin d'être confrontée avec une infrastructure préexistante et rationnellement aménagée dans le cadre d'une portion de territoire dont les frontières sont fixées par des facteurs géographiques et économiques.

Dans notre régime, l'initiative économique prend naissance à l'échelle des individus et des communes, donc plus qu'à celle de l'Etat. De plus, l'action sur « les règles du jeu » économique est exercée

de façon toujours plus pressante par la Confédération et non par les cantons : Code des obligations, loi sur le travail, prescriptions douanières, garanties à l'exportation, etc.

Le développement économique du Jura nous paraît donc lié, beaucoup plus qu'au cadre de l'organisation actuelle du canton de Berne, aux structures et aux institutions nationales, ainsi qu'à l'initiative privée et à celle des communes. En effet, l'économie de l'ensemble des sept districts jurassiens est parfaitement intégrée à celle, beaucoup plus vaste, de la région jurassienne, le croissant du Jura de Genève à Bâle. Cet ensemble — la région économique jurassienne — qui exerce un puissant effet d'entraînement sur l'économie du Jura est lui-même étroitement lié à l'économie nationale.

C'est dans ce cadre que l'on peut se demander si un organe consultatif, semi-officiel, groupant les représentants de tous les milieux économiques de cette même région, ne pourrait pas rendre des services en jouant un rôle de relais, de concertation et d'actions communes en rapprochant les idées divergentes par le dialogue, en conservant des points de contact par des rencontres, des séminaires, des colloques. Des contacts suivis, une collaboration confrontée basée sur une estime réciproque, une orientation fidèle des uns et des autres basée également sur une confiance totale, une prise de conscience par les associations économiques de l'une ou des autres parties de la région économique jurassienne, la mise sur pied d'actions communes et concertées dans tous les domaines de l'industrie, du commerce et des transports (tant sur le plan du réseau routier que sur le plan du réseau ferroviaire ou aérien), collaboration dans l'aménagement du territoire, de la sauvegarde du patrimoine et de la protection des sites, telles seraient les tâches dévolues à cette association.

Ce sont ces considérations, ces réflexions qui ont été un des fils conducteurs des discussions qui se sont déroulées au sein

de notre commission «Avenir de l'ADIJ». D'autre part, nous avons voulu connaître, à titre indicatif, l'avis de nos membres sur le maintien ou le non-maintien de notre association ; vous en connaissez tous les résultats.

Enfin, des prises de contacts ont eu lieu avec de nombreuses personnalités dirigeantes tant sur le plan économique que politique.

La commission «Avenir de l'ADIJ», en reprenant les dernières données qui lui sont parvenues, a présenté son premier rapport au comité central qui, après l'avoir examiné et entendu les considérations susmentionnées, l'a accepté à l'unanimité, désirant en même temps qu'il soit soumis aux membres participant à l'assemblée générale d'aujourd'hui.

Voici donc le rapport que le comité central de l'ADIJ vous soumet pour approbation :

La commission «Avenir de l'ADIJ», après deux ans de réflexion, de contacts et d'enquêtes, propose au comité central de reporter à l'année 1979 toute décision concernant l'avenir de notre association. C'est en tenant compte de la situation actuelle, insuffisamment décantée, que la commission a pris cette décision. En effet, les textes législatifs, tant dans le cadre du canton de Berne dans ses nouvelles frontières que dans le futur canton du Jura, ne permettent pas encore à l'ADIJ de se situer exactement dans le contexte socio-économique des sept districts.

La commission «Avenir de l'ADIJ» peut déjà affirmer que sous sa forme actuelle, l'ADIJ ne pourra pas subsister et qu'en tous les cas une réforme de structures s'avérerait nécessaire. Dès après l'assemblée générale du 20 mai 1978 et plus spécialement après le vote fédéral du 24 septembre, la commission «Avenir de l'ADIJ» se remettra au travail afin de faire toute proposition constructive aux organes de l'ADIJ.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Modification des statuts

Compte tenu de la décision prise à l'unanimité sous le point 5 «Avenir de l'ADIJ», M. Marcel Houlmann propose à l'assemblée générale les dispositions transitoires suivantes :

« En application de l'article 10, chiffre 5, des statuts de l'ADIJ du 18 mai 1974, le comité central propose à l'assemblée générale la disposition transitoire suivante concernant la réélection des organes statutaires (art. 8 à 16) :

Article 10 a

» L'assemblée générale, réunie le 20 mai 1978 à Saint-Imier, décide, à titre transitoire, de renoncer aux élections statutaires prévues pour la fin de la période 1974-1978 ; elle reconduit les organes actuellement en fonction (art. 8) jusqu'à ce que décision soit prise quant à l'avenir de l'ADIJ. »

Cette disposition transitoire est acceptée, sans modification, à l'unanimité.

7. Elections statutaires

Conformément à la décision prise par l'assemblée sous le point 6, aucune élection statutaire n'a donc lieu, excepté celle du représentant de Pro Jura au sein du comité central. Proposé par le comité de Pro Jura, M. Henri Gorgé est élu par acclamation. Le président de Pro Jura siégera dorénavant au comité central de l'ADIJ à la place de M^e Oscar Schmid, décédé.

8. Election de la commission de vérification des comptes

Pour 1978, l'assemblée générale décide de reconduire les communes de Saignelégier et de Saint-Imier à la commission de vérification, dont M. Domont, de Courtedoux, reste le président.

9. Programme d'activité 1978-1979

Le programme est présenté par M. François Lachat, secrétaire général. Il tient compte de la situation politique bien que l'activité proposée soit totalement neutre.

Par acclamation, l'assemblée adopte à l'unanimité le programme de travail préparé par la direction.

10. Budget 1978 et cotisations

Le barème des cotisations pour 1978 n'est pas modifié. Il est reconduit sous sa forme actuelle, à savoir :

- membres communes : 10 centimes par habitant, au minimum 30 francs par commune ;
- membres collectifs : minimum 50 fr., maximum 300 fr. ;
- membres individuels : minimum 25 fr., maximum 50 fr.

Quant au budget, présentant un excédent de dépenses de 8700 francs, il est adopté à l'unanimité.

11. Divers et imprévu

Quelques interventions qui toutes appuient l'activité de l'ADIJ clôturent cette belle assemblée.

La séance est levée à 11 h. 45.

Pour l'ADIJ,

le président central : Frédéric SAVOYE
le secrétaire général : François LACHAT

II. L'économie suisse en 1978 et ses perspectives en 1979

Pour éviter une trop longue introduction présidentielle lors de notre assemblée générale à Saint-Ursanne, permettez-moi d'ouvrir ce rapport d'activité par un tableau de notre économie en 1978.

Qu'il soit souligné ici qu'en décembre 1978, M. Michel Rey, adjoint du délégué au développement économique du canton de Berne, nous a présenté brillamment la « Situation conjoncturelle et économie jurassienne » (quatrième bilan), dans notre bulletin intitulé pour la dernière fois « Les Intérêts du Jura ».

Je ne reviendrai donc pas sur ce rapport.

« Entre le doute et la confiance »

ou

« Des inquiétudes aux espoirs »

C'est dans ces termes que j'intitulerais mon propos.

1978 !

(écrit au 31 décembre 1978)

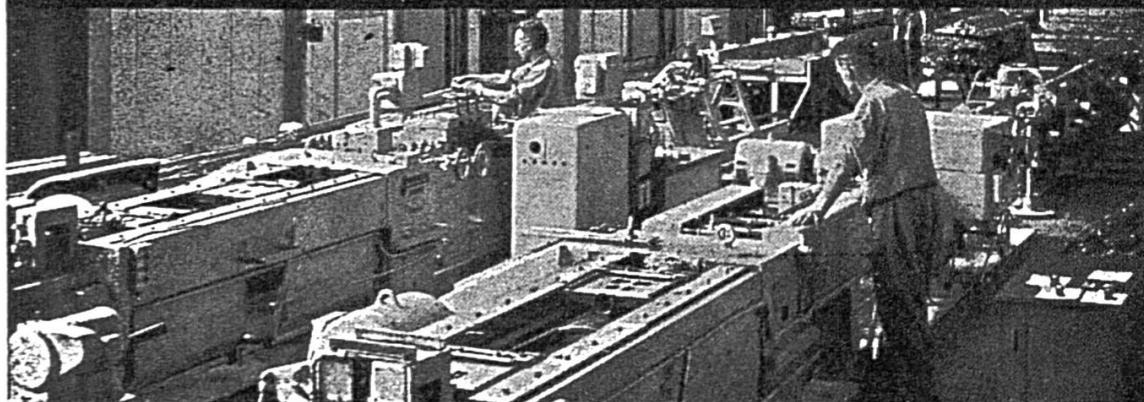
Un fait est certain, la reprise sensible qui s'était manifestée en 1977 dans l'économie suisse, par rapport aux autres pays, ne s'est pas poursuivie au cours de l'année 1978.

Jusqu'au début de l'automne, le marché de l'emploi a évolué conformément à l'augmentation de la production intérieure. Mais par la suite, sous l'effet de dif-

ficultés d'origine structurelle et monétaire, la situation de nombreuses entreprises, dans l'horlogerie et le textile surtout, se détériora à nouveau. La marche des affaires a été différenciée non seulement d'une branche à l'autre, mais également à l'intérieur des divers secteurs, voire d'entreprise à entreprise. Comme en 1977, la stabilisation des coûts et des prix a permis d'atténuer la détérioration d'ordre monétaire de la compétitivité des produits suisses. Dans le courant de l'année, la Banque nationale, en raison d'une demande de crédit languissante, s'est peu à peu départie de sa politique modérée en matière d'expansion de la masse monétaire, préférant agir sur le franc pour en diminuer la surévaluation et ce au prix d'interventions massives sur le marché des changes.

Pourtant la hausse continue du franc ainsi que la retenue qui caractérise l'évolution de l'économie mondiale ont empêché la reprise de se maintenir ! Au cours du troisième trimestre, les entrées de commandes et les réserves d'ordres ont commencé à fléchir ! Et cela est vrai pour toutes nos industries, voire le commerce de détail. Les grandes difficultés rencontrées dans les entreprises ont eu pour effet d'accroître le chômage complet ou partiel et le nombre des fermetures d'entreprises vers la fin de l'année.

BOILLAT SA



laminoirs et tréfileries

spécialistes du laiton et alliages de cuivre

tél. (032) 91 31 31 télér. Boillat télex 341 28

Boillat SA

Reconvilier Suisse

1856

LA GÉNÉRALE SA



BOITES DE MONTRES HOLDING

2800 DELÉMONT

Liste des fabriques

BOURQUARD SA	2856 Boécourt
BLANCHES-FONTAINES SA	2863 Undervelier
LA FEROUSE SA	2901 Grandfontaine
MANUFACTURE DE BOITES SA	2800 Delémont
METALSA SA	68 Ueberstrass (France)
NOBILIA SA	2900 Porrentruy
VERREX SA	2856 Boécourt

Maisons associées

CRISTALOR SA	2300 La Chaux-de-Fonds
SWISS ASIATIC (Private) LTD	Singapour

1847

LE DEMOCRATE

Le plus important
quotidien jurassien
vous informe sérieusement
dans tous les domaines



Imprimerie du Démocrate SA
Delémont

à votre disposition
pour tous travaux graphiques

1861

Cela dit, j'ajouterais, avec pour toile de fond l'antagonisme Nord-Sud latent, l'année qui s'achève a été marquée par la crise permanente du dirigisme américain et par la pression accrue de l'expansion soviétique à Cuba, en Afrique et en Asie du Sud-Est. La guerre couve toujours au Proche-Orient malgré les efforts de paix israélo-égyptienne. En Extrême-Orient, le rapprochement sino-japonais laisse entrevoir l'éventualité de la formation d'un nouveau bloc.

Alors qu'en 1977, la Suisse avait été favorisée du point de vue de la croissance économique, l'année 1978 a été difficile et, si les apparences ne trompent pas, 1979 le sera tout autant. Il faut relever pourtant que dans les entreprises bien gérées, la marche des affaires est moins mauvaise que dans d'autres, voire satisfaisante dans certains cas !

Je crois qu'il est bon de mettre en exergue ici, que conformément aux dispositions prises par la Banque nationale suisse le 1er octobre 1978, en raison des très fortes et brusques pressions boursières subies par le cours du franc suisse, il convient d'attendre encore pour savoir si l'industrie et le commerce suisse d'exportation retrouveront des conditions concurrentielles supportables !

Voici quelques faits économiques importants à souligner au cours de l'année 1978 !

Priorité à la défense du franc

Notre pays connaissant une inflation minime, la Banque nationale a alors sa politique sur la défense du franc, la surévaluation de notre monnaie devenant insupportable pour notre économie. Le 15 février, d'un commun accord avec l'Association suisse des banquiers, elle prorogea la convention en vue d'atténuer les difficultés de trésorerie des industries exportatrices qui, d'abord limitée à l'horlogerie, au textile et à la chaussure, a été étendue à d'autres branches.

Renchérissement minime

L'appréciation de 25 % environ du franc vis-à-vis des monnaies des quinze prin-

cipaux partenaires commerciaux de la Suisse, la décrue des taux d'intérêt et la très faible hausse des salaires ont constitué les éléments majeurs qui ont rendu le problème de l'inflation pratiquement inexistant en Suisse. De janvier à octobre, l'indice des prix de gros se situait en moyenne mensuelle à 3,6 % au-dessous du niveau comparable de 1977, l'indice partiel des marchandises suisses ayant reculé de 1,3 % et celui des marchandises importées de 8,9 %. Quant à l'indice national des prix à la consommation, sa hausse mensuelle moyenne a été de 1,1 %.

Mesures de politique économique (Extraits Publication N° 63 UBS)

Le 26 février, le peuple et les cantons ont accepté la nouvelle version de l'article 31 quinquies de la Constitution. Cet « article conjoncturel » autorise la Confédération à prendre des mesures tendant à assurer l'équilibre de l'évolution conjoncturelle, en particulier à prévenir et à combattre le chômage et le renchérissement. La neuvième révision de l'AVS a également été acceptée, ce qui fait que, pour 1978, les contributions de la Confédération passeront de 9 à 11 %.

Au cours de la session de juin, les Chambres fédérales ont voté un nouvel arrêté fédéral sur la sauvegarde de la monnaie. Les dispositions sur le placement de capitaux étrangers en Suisse, sur les emprunts contractés à l'étranger et sur les exportations suisses de capitaux, qui font l'objet d'un arrêté entré en vigueur le 7 octobre, ont été intégrées dans le droit ordinaire. L'arrêté fédéral sur la politique monétaire, voté par le Parlement au cours de cette même session, entre en vigueur le 1er janvier 1979. Il sera remplacé ultérieurement par la loi sur la Banque nationale, en cours de révision.

Un nouveau contrat de travail, valable pour cinq ans, a été signé le 19 juillet dans la métallurgie. Les principales innovations qu'il apporte et qui garantissent la paix du travail sont : réduction progressive de 44 à 42 heures de la durée hebdomadaire de travail, prolongement,

par étapes, de la durée des vacances à quatre semaines jusqu'en 1981, incorporation du treizième mois dans le salaire et relèvement de 50 francs à 70 francs de l'allocation par enfant.

Dans sa session de septembre, le Parlement a voté un arrêté fédéral ad hoc autorisant la Confédération à accorder des aides financières, assorties d'allégements fiscaux, aux régions dont l'économie est menacée. La prorogation de la surveillance des prix au-delà de 1978 a été refusée. Un nouvel arrêté fédéral concernant la loi sur l'énergie atomique, accepté par le Parlement, prévoit que tout constructeur d'installations atomiques doit obtenir une autorisation générale du Conseil fédéral, fournir la preuve que l'énergie produite répond à un besoin effectif du pays, assurer l'élimination sûre et à long terme des déchets radioactifs et constituer un fonds de garantie destiné à couvrir les frais de la désaffection et du démantèlement éventuel des installations mises hors service.

1979 !

(écrit en janvier 1979)

Et demain ! de quoi sera-t-il fait ? Parcourons rapidement nos secteurs industriels :

L'industrie des machines et des métaux continuera d'être à l'épreuve ! La concurrence en 1979 sera de plus en plus dure (je vous rappelle que ce secteur industriel occupe 312000 personnes dans 3200 entreprises écoulant à l'étranger 90 % de leur production).

Dans l'industrie chimique, les affaires continueront de baisser ; les exportations ralentiront !

L'industrie horlogère : 1979 s'annonce pour beaucoup comme une année difficile ; il faudra continuer à se battre dans la boîte et les cadrans. Les soucis proviendront de la concurrence asiatique, de l'exportation des mouvements nus depuis la Suisse.

Les prévisions pour 1979 restent très variables dans ce secteur, avec prédominance d'incertitudes.

Sur le plan des ventes de nos montres, j'ajouterais que les clients ont un mal fou à payer... Ils espèrent toujours un change plus favorable ! Pour les exportations de montres et de mouvements on prévoit ces prochains mois une nouvelle dégradation, voire dans certains cas une stabilisation !

Dans l'industrie textile, en 1979, cela sera la lutte pour la survie. Très grosse concurrence, mais si l'avenir paraît sombre, à court terme, à moyen et à long terme, les chances de voir l'industrie textile remonter la pente semblent meilleures grâce à certaines réorganisations. L'industrie alimentaire va au-devant de nouveaux défis ! Cette industrie qui occupe 24 000 personnes dans 200 entreprises aura à lutter contre la concurrence des marchés étrangers en subissant le handicap du franc suisse ! Disposant d'un grand « good-will » à l'étranger, cette industrie saura maîtriser ses problèmes en 1979.

La construction restera encore peu satisfaisante un certain temps encore car rien ne stimulera les investissements dans les entreprises...

Le tourisme : le problème épineux de la main-d'œuvre continuera de jouer un rôle prépondérant dans ce secteur. Mil neuf cent septante-neuf égale plutôt morose ! Commerce de détail. Pour 1979, on peut s'attendre à des prix la plupart du temps inchangés. Le recul des ventes, voire le taux de croissance, est et sera variable d'une branche à l'autre, d'une région à l'autre ! En 1979, ce fait sera très sensible !

En bref, les pronostics émis pour 1979 quant à l'évolution économique probable des pays industrialisés occidentaux et de la Suisse en particulier sont très nombreux !

Pour nous le franc reste surévalué. Par ailleurs, les possibilités de croissance de l'économie mondiale, pour ces prochains mois, semblent si limitées qu'on ne peut s'attendre à ce que des impulsions conjoncturelles majeures ne viennent de l'étranger.

La production et les ventes devraient donc se ressentir encore davantage en 1979 de la régression des commandes en provenance d'autres pays.

Dans l'immédiat, l'évolution conjoncturelle va dépendre, dans une large mesure, de la valeur du franc suisse par rapport au dollar et au mark.

Pourtant, il faut constater que l'image d'ensemble qui se dégage de cette évolution économique est moins déroutante et fait apparaître moins de contradictions que le tableau qui est brossé au début de ces dernières années. On notera avec intérêt que si les prévisions divergent sur des points de détail, elles convergent dans l'appréciation de la tendance générale. Celle-ci se caractérise une fois de plus par un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale et partant par la persistance de la morosité sur les marchés du travail.

Mais d'autre part, on s'attend à voir les différences dans le rythme de développement des diverses économies et les taux d'inflation se réduire dans l'ensemble du monde.

Certaines branches (textiles et habillement, montres) et régions exposées doivent au contraire s'attendre à des licenciements supplémentaires. Ils seront cependant compensés par un accroissement de l'emploi dans le secteur des services, de sorte que l'emploi global restera vraisemblablement stationnaire,

d'autant plus que les pertes de commandes se traduiront d'abord essentiellement par une extension du travail réduit.

Une nouvelle baisse de la durée du travail, les retraits spontanés du marché de l'emploi et peut-être une nouvelle et légère diminution du nombre des travailleurs étrangers auront sans doute pour conséquence que, malgré un accroissement de la population active, le chômage annuel moyen demeurera au niveau faible actuel ; pour des raisons saisonnières et conjoncturelles, on prévoit toutefois à brève échéance une augmentation du nombre des chômeurs.

Pour l'économie de notre région, il s'agira d'apprécier dans quelles mesures les difficultés monétaires actuelles vont accentuer et accélérer les problèmes structurels que cette économie doit surmonter pour assurer son avenir !

Sur ce plan, 1979 constituera certainement une année décisive.

Si les difficultés et les incertitudes ne sont guère épargnées à ceux qui vivent de l'horlogerie, on ne doit pas perdre pour autant la volonté de faire front !

Faisons confiance à nos autorités et à ceux qui sont les responsables de notre économie.

Et par-dessus tout : insistons sans cesse sur la nécessité de ne produire que du travail de qualité !

Cela vaut pour le pays, la région et pour nous-mêmes.

III. Rapport d'activité 1978

1. Introduction

L'activité de notre association nous a beaucoup préoccupés en 1978. Cette activité, nous avons pu la développer dans les domaines suivants : trafic ferroviaire, sauvegarde du patrimoine, protection de la nature, formation professionnelle, aménagement du territoire et problèmes économiques.

2. Organes de l'association suivant état au 31 décembre 1978

2.1. Membres d'honneur

Albert Comment, Dr en droit, ancien juge fédéral, Lausanne.

Virgile Moine, Dr phil., ancien conseiller d'Etat, Liebefeld.

René Baumgartner, Dr ès sciences, ancien professeur, Delémont.
Charles Zimmermann, ancien vice-préfet, Saignelégier.
† Ernest Loeffel, ingénieur agronome, La Neuveville.
Hans Bühler, ancien conseiller municipal, Tramelan.
Henri Huber, ancien conseiller d'Etat, Liebefeld.
Paul Andrey, ancien maire, La Neuveville.
Waldemar Wüst, ancien directeur de l'Ecole secondaire, Moutier.
Jean Christe, instituteur retraité, Courrendlin.
Otto Stalder, directeur, La Neuveville.

2.2. Comité central

Membres de la direction

F. Savoye, industriel, Saint-Imier, président.
F. Lachat, Porrentruy, secrétaire général (jusqu'au 30 novembre 1978).
J. Jobé, préfet, Porrentruy.
R. Berdat, maire et greffier e.r. du tribunal, Moutier.
M. Houlmann, préfet et président du tribunal, Prêles.

Membres fondateurs

Delémont : E. Ammann, conseiller municipal.
Laufon : A. Studer, employé de chancellerie.
Moutier : M. Beurret, conseiller municipal.
Porrentruy : R. Voisin, conseiller municipal.
ADOR : A. Gobat, député, Tavannes.

Communes

Saint-Ursanne : Ch. Moritz, maire.
Bassecourt, M. Joliat, conseiller communal.
Saignelégier : P. Simon, conseiller communal.
Grellingue : A. Schmidlin, commerçant.
Courchapoix : P. Frund, ancien maire.
Saint-Imier : F. Loetscher, maire.
La Neuveville : Mme M. Troehler, ancienne conseillère municipale.
Granges : G. Christe, conseiller communal.

Membres collectifs

Pro Jura.
La Jurassienne.
Chambre de commerce Jura-Bienne.
Centre-Jura.
Région Jura.
ADEP.

Membres individuels

F. Boillat, avocat, Moutier.
S. Kohler, ancien conseiller d'Etat, Courgenay.
G. Morand, directeur, Belprahon.
H.-U. Sulser, archiviste, Bâle.
Font également partie du comité central les présidents des commissions de l'ADIJ.

2.3. Commissions

Affaires communales (depuis 1934).

En veilleuse depuis 1977.

Agricole (depuis 1944).

En veilleuse depuis 1978.

Aménagement du territoire (depuis 1967).

Président : M. M. Faivre, Porrentruy (67).

Secrétaire : M. Ch. Frund, Porrentruy (67).

MM. H. Aragon, Saint-Imier (77), R. Baumann, Bienne (69), R. Berdat, Moutier (72), J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (67), E. Chavanne, Moutier (77), J. Christe, Courrendlin (67), H. Cuttat, Courtemelon (67), A. Denis, Porrentruy (68), M. Houlmann, Prêles (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), J.-P. Miserez, Delémont (74), F. Savoye, Saint-Imier (73), F. Schaer, Renan (77).

Economique (depuis 1973).

Président : M. J. Boinay, Bienne (73).

Secrétaire : M. R. Vuillemin, Bienne (74).

MM. R. Berdat, Moutier (74), G. Bossy, Boncourt (74), F. Claude, Porrentruy (74), H. Cuttat, Courtemelon (74), J. Demagistri, Delémont (74), A. Denis, Porrentruy (74), R. Dumont, Reconvilier (74), F. Erard, Moutier (74), M. Faivre, Porrentruy (74), Ph. Holzer, Moutier (74), M. Houlmann, Prêles (74), J. Jeanbourquin, Les Bois (74), J. Jobé, Porrentruy (74), F. Lachat, Porrentruy (74), D. Maillat, Neuchâtel (74), Ch. Marty, La Neuveville (74), G. Morand, Belprahon (74), A. Mottaz, Delémont (74), G. Renggli, Delémont (74), F. Savoye, Saint-Imier (74), P. Schoch, Delémont (74), Ch. Stampfli, Saint-Imier (74), E. Staubli, Laufon (74), J. Wolfender, Saint-Imier (74), J. Zahno, Moutier (74).

Formation professionnelle (depuis 1956).

Président : M. R. Jardin, Delémont (56).

Secrétaire : Mme M. Rais, Delémont (76).

MM. R. Berdat, Moutier (72), P.-E. Bergerat, Berne ; P. Billieux, Porrentruy (56), H. Bourquin, Berne (63), M. Houlmann, Prêles (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), R. Oswald, Delémont (70), L.-P. Poirier, Porrentruy (67), F. Savoye, Saint-Imier (73), R. Schindelholz, Delémont (66).

Des forêts et du bois (depuis 1969).

En veilleuse depuis 1978.

Protection de la nature (depuis 1937).

Président : M. P. Donis, Delémont (73).

Secrétaire : Mme L. Bouvier, Porrentruy (71).

MM. F. Bachmann, Courtételle (73), F. Benoît, Romont (71), R. Berdat, Moutier (72), J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (66), R. Brahier, Lajoux (75), A. Brogli, Saint-Ursanne (70), R. Bruckert, Plagne (77), W. Bucher, Delémont (71), F. Erard, Moutier (70), J.-F. Gauchat, Courtelary (71), L. Grosjean, Saignelégier (51), E. Guéniat, Delémont (72), G. Hauri, Tramelan (50), M. Houlmann, Prêles (73), A. Hublard, Porrentruy (77), J. Jobé, Porrentruy (72), M. Juillard, Porrentruy (75), F. Lachat,

Porrentruy (73), W. Linder, Delémont (76), M. Monbaron, La Neuveville (73), P.-A. Rebetez, Les Breuleux (76), F. Savoye, Saint-Imier (73), A. Wittwer, Douanne (77).

Sauvegarde du patrimoine jurassien (depuis 1939).

Président : M. J. Christe, Courrendlin (65).

Secrétaire : M. E. Chavanne, Moutier (67).

MM. R. Berdat, Moutier (72), E. Bueche, Saint-Imier (77), S. Comte, Châtillon (77), F. Erard, Moutier (74), M. Faivre, Porrentruy (67), G. Gerster, Laufon (75), J.-R. Helg, Delémont (77), M. Houlmann, Prêles (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), M. Le Roy, Tramelan (77), G. Lovis, Rossemaison (77), B. Luscher, Porrentruy (77), F. Savoye, Saint-Imier (73), M. Schindelholz, Delémont (60), W. Zeugin, Montfaucon (60).

Sociale (depuis 1944).

Président : M. G. Rais, Delémont (70).

Secrétaire : Mme P. Reusser-Vuilleumier, Reconvilier (69).

Secrétaire d'enquêtes : M. G. Nusbaumer, Delémont (73).

MM. R. Berdat, Moutier (72), P.-A. Berger, Delémont (71), J.-J. Fehr, Bellelay (70), Mlle E. Fischbacher, Tavannes (69), M. Girardin, Moutier (70), Dr J.-R. Helg, Delémont (71), M. Houlmann, Prêles (73), Mme M. Jeanneret, Tramelan (69), J. Jobé, Porrentruy (72), Mlle M. Koller, Delémont (69), F. Lachat, Porrentruy (73), J.-D. Liengme, Bienne (62), M. Petermann, Bassecourt (58), D. Petitjean, Courtelary (71), F. Savoye, Saint-Imier (50), W. Schaffter, Belprahon (66), Mme A.-M. Mira da Silva, Delémont (72), Mme M. Troehler, La Neuveville (76).

Trafic ferroviaire (depuis 1951).

Président : M. A. Denis, Porrentruy (73).

Secrétaire : M. G. Keller, Porrentruy (73).

MM. R. Berdat, Moutier (72), W. Burla, Laufon (70), M. Chappuis, Delémont (69), R. Domeniconi, Berne (75), M. Houlmann, Prêles (73), J. Jobé, Porrentruy (72), F. Lachat, Porrentruy (73), H. Landry, La Heutte (51), F. Loetscher, Saint-Imier (71), A. Merlet, Tavannes (51), R. Piller, Granges (54), P. Robert, Bienne (70), P. Schoch, Delémont (60), F. Savoye, Saint-Imier (73), H.-U. Sulser, Bâle (70), G. Træsch, Bienne (66).

Routière (depuis 1951).

Président : M. P. Freléchoz, Delémont (75).

Secrétaire : M. R. Lévy, Delémont (75).

Représentants de l'ADIJ : MM. M. Houlmann, Prêles (73), F. Lachat, Porrentruy (73), F. Savoye, Saint-Imier (73).

Tourisme pédestre (depuis 1938).

Président : M. O. Stalder, La Neuveville.

Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville.

Représentants de l'ADIJ : MM. R. Berdat, Moutier (72), F. Savoye, Saint-Imier (74).

Commission extraordinaire « Avenir de l'ADIJ » (depuis 1975)

Président : M. F. Savoye, Saint-Imier (75).

Secrétaire : M. F. Lachat, Porrentruy (75).

Mme M. Tröehler, La Neuveville (76) et

MM. H. Cuttat, Courtemelon (75), M. Gallina, Moutier (76), E. Parietti, Porrentruy (75),
P. Paupe, Montfaucon (75), G. Rais, Delémont (75), A. Salomoni, Moutier (75).

Questions conjoncturelles (depuis 1976)

Président : M. L.-P. Poirier, Bure (76).

Secrétaire : M. G. Nusbaumer, Delémont (76).

MM. P.-E. Bergerat, Berne (76), P. Billieux, Porrentruy (76), F. Châtelain, Tramelan (76), F. Erard, Moutier (76), P. Etique, Bressaucourt (76), M. Faivre, Porrentruy (76), E. Gafner, Moutier (76), M. Gallina, Moutier (76), A. Giauque, Prêles (76), R. Jardin, Delémont (76), J.-D. Liengme, Bienna (76), Ch. Marty, La Neuveville (76), F. Membrez, Diesse (76), G. Sauvain, Belprahon (76), R. Schindelholz, Delémont (76), E. Staubli, Laufon (76), E. Turba, Saint-Imier (76).

2.4. Effectif des membres

Au 31 décembre 1978, l'effectif des membres se présentait ainsi :

11 membres d'honneur ;

125 communes ;

72 sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;

134 entreprises industrielles et commerciales ;

910 membres individuels ;

1252 total des membres ;

480 abonnés, y compris 99 abonnements de faveur.

3. Administration

3.1. Séances

Le comité central a tenu en 1978 trois séances. Quant à la direction, elle s'est réunie à dix reprises durant l'année. L'ADIJ a, d'autre part, reçu beaucoup d'invitations, auxquelles elle s'est efforcée de donner suite.

3.2. Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est affiliée aux organisations suivantes et y est représentée par les personnes dont les noms sont indiqués entre parenthèses :

Association bernoise du tourisme pédestre (O. Stalder).

Association cantonale bernoise pour la protection de la nature (F. Gauchat et G. Hauri).

Association pour le plan d'aménagement régional (J. Jobé).

Association pour la défense et l'aménagement de l'Orval [ADOR] (A. Gobat).

Association pour le développement économique du district de Porrentruy [ADEP] (F. Lachat).

Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien [ASPRUJ] (F. Savoye et J. Christe).

Association romande pour la protection des eaux [ARPEA] (F. Savoye).

Bernische Erdöl AG (F. Savoye).

Jura [Région Jura] (F. Lachat).

Jura bernois Pétrole SA (F. Savoye).

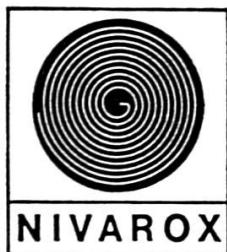
Cartel romand d'hygiène sociale et morale [HSM] (G. Nusbaumer).
Centre-Jura
Chambre de commerce française en Suisse (direction).
Chambre de commerce Jura-Bienne (direction).
Chambre de commerce suisse en France (direction).
Comité d'action Pro Transjurane (F. Savoye, A. Gobat, M. Houlmann et P. Simon).
Comité pour l'entretien du Château du Schlossberg (F. Savoye, J. Jobé et F. Lachat).
Commission suisse pour le port de Bourogne (J. Jobé).
Conférence cantonale des horaires (direction + A. Denis).
Fédération des sociétés du Pied-du-Jura (A. Denis).
Fonds de bourses jurassien et biennois (F. Savoye).
Groupement romand des institutions d'assistance publique et privée [GRIAPP] (G. Nusbaumer).
Ligue suisse pour la protection de la nature [Association cantonale pour la protection de la nature] (L. Grosjean).
Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national (J. Christe).
Loterie cantonale Seva (F. Savoye).
Pro Doubs (J.-C. Bouvier).
Société cantonale d'économie et d'utilité publique (J. Jobé).
Caisse maladie La Jurassienne, Cortébert (F. Savoye).
Ecole jurassienne et Conservatoire de musique, Delémont (F. Savoye).
Ecole jurassienne de perfectionnement (F. Savoye).
Fondation du Vieux-Bellelay (direction).
Parc jurassien de la Combe-Grède (direction).
Société jurassienne de développement Pro Jura (F. Savoye).
Société jurassienne d'Emulation (direction).
Société du Musée de La Neuveville (M. Houlmann).
Université populaire jurassienne (direction).
Association jurassienne des travailleurs sociaux (G. Nusbaumer).

La direction de l'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles avec les sociétés ou organisations suivantes :

Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie (ACBFH).
Chambre de commerce de Bâle.
Chambre de commerce de Belfort.
Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.
Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.
Commission de l'étang de la Gruère.
Conférence économique du trafic romand.
Fédération jurassienne des bourgeois.
Fédération jurassienne des caisses maladie.
Heimatschutz bernois.
Institut jurassien.
Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.
Société pour la protection des rives du lac de Bienne.
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.
Syndicat d'initiative de Bâle.
Volkswirtschaftskammer des Emmentals.
Cartel romand d'hygiène sociale et morale (HSM) .
Caisse Raiffeisen.

NIVAROX S.A.

Manufacture de spiraux



2610 Saint-Imier

1849

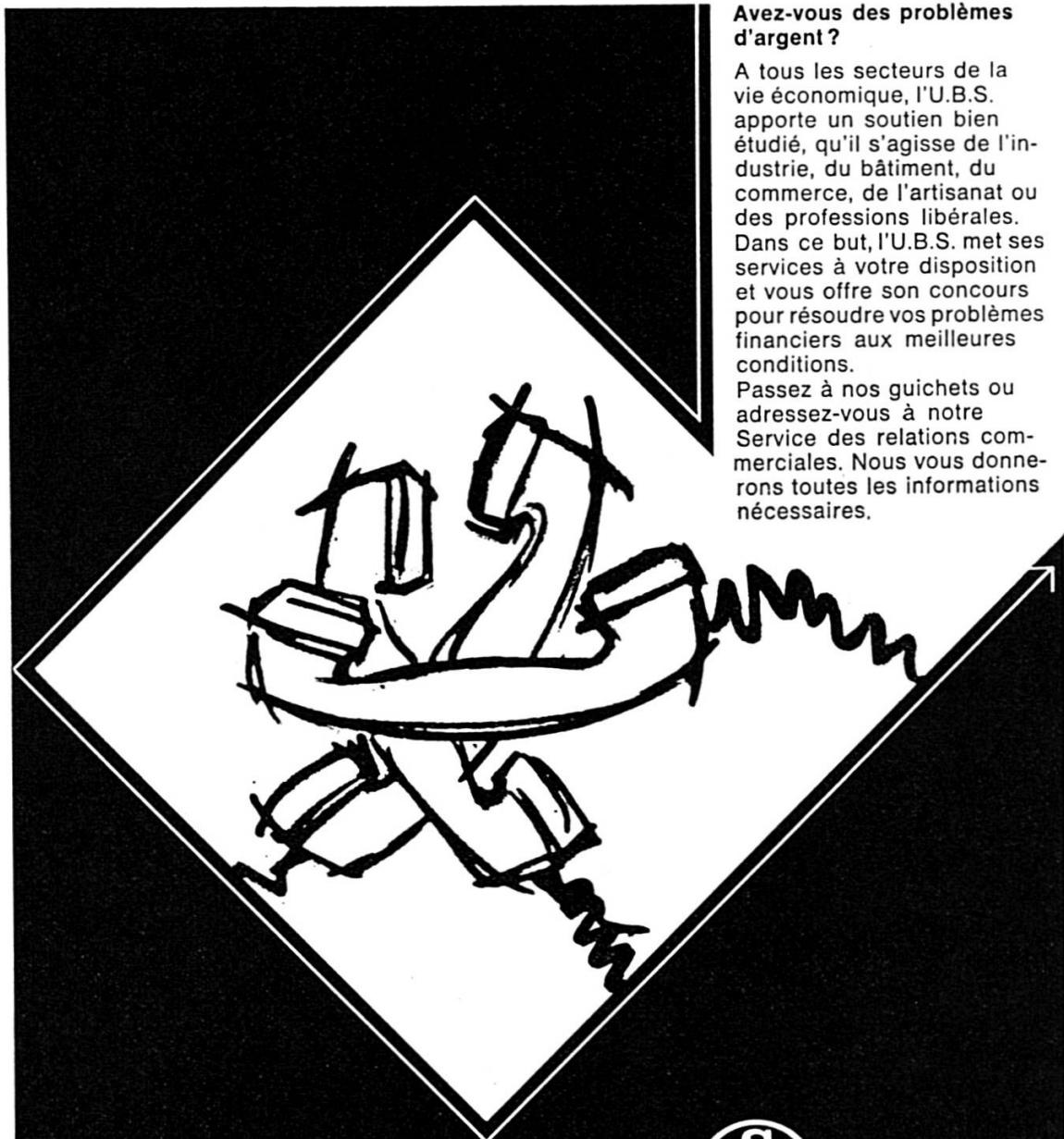
A. Marchand - Delémont

Ferblanterie - Couverture

Chauffage - Sanitaire

Ventilation - Climatisation

Etanchéité de façades



Avez-vous des problèmes d'argent ?

A tous les secteurs de la vie économique, l'U.B.S. apporte un soutien bien étudié, qu'il s'agisse de l'industrie, du bâtiment, du commerce, de l'artisanat ou des professions libérales. Dans ce but, l'U.B.S. met ses services à votre disposition et vous offre son concours pour résoudre vos problèmes financiers aux meilleures conditions. Passez à nos guichets ou adressez-vous à notre Service des relations commerciales. Nous vous donnerons toutes les informations nécessaires.

**S
UBS
G**

Union de Banques Suisses

«Partout et pour tous»

Succursale de Porrentruy - Rue du 23-Juin 8
Tél. 066 65 12 41

3.3. Finances

Le résultat du compte d'exploitation de l'exercice 1978 laisse apparaître un excédent de dépenses de **Fr. 6974.30**, alors que le budget 1978, accepté par la dernière assemblée générale, prévoyait un déficit de **Fr. 8700.—** Même s'il est légèrement meilleur que prévu, ce résultat déficitaire s'explique surtout par le dépassement survenu dans le compte « Frais d'impression du bulletin » en raison de la publication, en 1978, de trois numéros spéciaux : « Les communications transjurassaines », 48 p., « L'économie forestière jurassienne », 56 p., et « La protection des zones humides » (avec encart couleurs).

Les subventions octroyées par l'Etat en 1978 se sont élevées, comme prévu, à **Fr. 38 000.—** (Fr. 35 000.— de subvention ordinaire et Fr. 3000.— de subside spécial en faveur du tourisme).

Le produit de la Seva a atteint la somme de **Fr. 43 188.90** tandis que celui de la Loterie à numéros s'est chiffré à **Fr. 69 399.80**.

Les travaux de transformation, de remise en état et d'aménagement extérieur de l'immeuble ayant pris fin en 1978, un bilan définitif peut être dressé. La situation financière se présente donc ainsi :

1. Transformation du logement au 2 ^e étage	Fr. 67 862.45
2. Ravalement intégral des façades	Fr. 27 161.—
3. Aménagements extérieurs (reconstruction des murs de jardin en moellons et création de places de parcs)	Fr. 27 120.—
Coût total des travaux	Fr. 122 143.45

Suite à ces différentes améliorations la valeur officielle (valeur comptable) de l'immeuble a passé de **Fr. 146 900.—** à **Fr. 182 600.—** La nouvelle estimation était déjà intervenue à la fin de l'exercice 1977.

Résumé des opérations intervenues sur les fonds spéciaux

Fonds pour le secrétariat permanent

Fr. 27 120.— ont été prélevés pour le financement de la troisième et dernière étape des travaux à l'immeuble. Environ Fr. 10 000.— ont servi au fonctionnement du secrétariat permanent.

Fonds pour la sauvegarde du patrimoine jurassien

Un prélèvement de **Fr. 10 000.—** à l'intention de la rénovation du « Martinet », de Corcelles, est à signaler dans la gestion de ce compte en 1978.

Fonds pour l'entretien du chemin d'Outremont

Environ Fr. 1300.— ont été retirés pour régler une facture présentée à la suite d'une réfection partielle du chemin. Les cotisations des bordiers pour 1978 se sont élevées à **Fr. 1090.—**

En 1978, Fr. 19 220.— de subventions ordinaires et spéciales ont été octroyées et réparties entre les bénéficiaires suivants :

Club des arts, Moutier.

Concours hippique, Tramelan.

Marché-Concours, Saignelégier.

Vélo-Club Olympia, Delémont.

Société fédérale de gymnastique Sonceboz-Sombeval (100^e anniversaire)

Festival musical de la jeunesse, Courgenay.

Fête cantonale de lutte, Tramelan.

Société d'économie publique du canton de Berne (OGG).

800^e anniversaire de Tramelan.
Course internationale de côte Saint-Ursanne - Les Rangiers.
Braderie bruntrutaine.
Contribution à la création du timbre Fregiécourt - Pleujouse.
Quinzaine culturelle, Moutier.
Maison Claire, Neuchâtel.
Combe-Grède, Chasseral.
Commission routière jurassienne.
Commission jurassienne du tourisme pédestre.
Exposition de la Ligue suisse pour la protection de la nature à travers le Jura.
40^e Congrès de l'Association sténographique suisse « Aimé-Paris », Porrentruy.
Fédération jurassienne des syndicats bovins, Courtemelon.
Fédération des syndicats d'élevage bovin du Haut-Jura, Saignelégier.
« Martinet » de Corcelles (rénovation).

4. Activité du comité

La répartition des fonctions au sein de la direction n'a pas changé jusqu'au 30 novembre 1978 :

— président central : M. F. Savoye, Saint-Imier ;
— vice-président : M. R. Berdat, Moutier ;
— trésorier : M. J. Jobé, Porrentruy ;
— assesseur : M. M. Houlmann, Prêles ;
— secrétaire général : M. F. Lachat, Porrentruy.

A partir du 1^{er} décembre 1978 les dispositions suivantes furent prises :

1. La fonction de secrétaire général n'est plus attribuée uniquement à une personne.
2. Les attributions découlant de la fonction de secrétaire général sont reprises collégialement par MM. F. Savoye, président, J. Jobé, trésorier et M. Friche, secrétaire-comptable. Ces trois personnes se répartissent les tâches relatives à l'animation et à l'administration de l'ADIJ.
3. La direction est composée des personnes suivantes : MM. F. Savoye, président, de Saint-Imier, R. Berdat, vice-président, de Moutier, J. Jobé, trésorier, de Porrentruy, M. Houlmann, de Prêles et F. Lachat, de Porrentruy ; secrétaire de la direction : M. M. Friche, de Delémont.
4. Les problèmes ayant plus particulièrement trait au Jura bernois ou au canton du Jura sont traités par les membres de la direction : MM. R. Berdat et M. Houlmann en ce qui concerne le Jura bernois et MM. J. Jobé et F. Lachat pour le canton du Jura ; la coordination nécessaire est maintenue par le président F. Savoye.

La responsabilité des différentes commissions ne subit pas de modification, la répartition est la suivante :

M. Rémy Berdat, vice-président :
— commission sociale
— commission économique
— commission pour la formation professionnelle
— commission du tourisme pédestre
M. Jean Jobé, trésorier :
— commission pour l'aménagement du territoire
— commission pour la protection de la nature
— commission pour le trafic ferroviaire
— commission des questions conjoncturelles

M. M. Houlmann, assesseur :

- commission routière
- commission agricole
- commission pour la sauvegarde du patrimoine
- commission des forêts et du bois

Quant au président, M. F. Savoye, secondé par MM. J. Jobé et M. Friche, il assure la planification globale des activités de l'ADIJ.

5. La rédaction du bulletin « Les Intérêts du Jura » est confiée à MM. F. Savoye, de Saint-Imier et M. Friche, de Delémont.
6. La permanence du secrétariat général est assurée au siège de l'administration de l'ADIJ, rue du Château 2, à Moutier, par M. M. Friche, secrétaire-comptable et Mme F. Baumgartner, employée de commerce.
M. F. Savoye, président, continue d'être présent au siège de l'administration les mardi et mercredi toute la journée ainsi que le jeudi matin.
7. Le secrétariat d'enquêtes de la commission sociale étant dissous, l'ADIJ ne possède plus qu'une ligne téléphonique (032 93 41 51).

4.1. Conférence des présidents

Les principaux soucis des présidents de commission, en 1978, furent les suivants :
a) maintenir l'activité de leurs organes ;
b) préoccupation de l'avenir de l'ADIJ à travers leurs commissions ;
c) coordonner leurs activités par rapport aux nouvelles directives données par la direction de l'ADIJ.

Deux séances, dirigées par le président central, M. F. Savoye, ont eu lieu en 1978.

4.2. Rencontre des bureaux des « cinq grandes associations »

Au cours d'une seule séance mise sur pied en 1978, les points suivants furent discutés :

1. Information sur les activités en cours ou projetées.
2. Nouvelles frontières cantonales et perspectives des associations, etc.

On relève des discussions qui ont animé cette séance que la préoccupation principale était la suivante : activité future de nos grandes associations à la suite du partage du territoire jurassien « d'avant les plébiscites ».

En quittant cette séance, plusieurs dirigeants eurent cette même pensée... « C'est la dernière !... » Leur pessimisme ne s'est heureusement pas confirmé puisqu'une prochaine réunion est prévue en 1979.

4.3. Formation professionnelle

La formation professionnelle en 1978 a eu dans le canton de Berne une évolution réjouissante. C'est ce que nous constatons en lisant les différents rapports statistiques provenant de l'Office cantonal de la formation professionnelle, statistique sur laquelle notre commission s'est penchée.

En effet, l'année dernière, le canton de Berne a enregistré 9768 nouveaux contrats d'apprentissage concernant des professions soumises à la loi fédérale sur la formation professionnelle. Par rapport à l'année précédente, le nombre de nouveaux contrats a augmenté de 716 ou 7,9 %. En 1978, 5925 garçons (1977 : 5578) et 3843 filles (1977 : 3474) ayant terminé leur scolarité obligatoire ont commencé un apprentissage. Les garçons et les filles participent à peu près dans une même proportion à l'augmentation des contrats d'apprentissage nouvellement conclus.

A la fin de 1978, le canton de Berne comptait au total 26 125 contrats d'apprentissage. Ce nombre contient également les 1199 apprentis et apprenties qui ont reçu leur formation pratique et théorique dans une école cantonale de métiers ou une école spécialisée. Ce chiffre, qui représente une augmentation de 868 contrats d'apprentissage ou de

4,2 % par rapport à l'année 1977, se répartit à raison de 17 393 (66,5 %) pour les apprentis et de 8732 (33,5 %) pour les apprenties. La part des filles s'est accrue de 1,5 %. Chez les garçons, le pourcentage a diminué dans la même proportion.

Huit cent nonante-trois ou 3,4 % des contrats d'apprentissage ont été conclus avec des apprentis étrangers, les 548 apprentis de nationalité italienne ayant représenté le groupe le plus fort. Dans l'espace d'une année, le nombre des apprentis étrangers a diminué de 32 unités.

Places d'apprentissage et situation économique étroitement liées

La régression économique dans le secteur du bâtiment s'est aussi répercutee, avec un retard de un à deux ans, dans le domaine du recrutement des apprentis. Dans bien des professions du bâtiment, les nouvelles entrées en apprentissage au cours des années 1975 et 1976 tombèrent à un niveau très bas. D'autre part, pendant cette période, les contrats d'apprentissage conclus dans l'hôtellerie, dans les professions de l'alimentation et de la vente ont atteint un niveau record. En 1977, une certaine amélioration de la situation commença à se dessiner. Elle se poursuivit en 1978. C'est ainsi qu'en 1978, davantage de jeunes se sont de nouveau voués à un apprentissage dans le secteur du bâtiment. Si l'on comptait en 1977 encore 117 nouveaux contrats d'apprentissage de dessinateurs en bâtiment, en 1978, on en comptait 133. Pour la profession de peintre, le chiffre des nouveaux apprentis a passé de 109 à 144. L'intérêt des adolescents envers les professions de l'hôtellerie s'est aussi maintenu en 1978. Au cours des années précédentes, l'offre de places a été épuisée et il n'a plus été possible, en 1978, d'offrir un grand nombre de nouvelles places d'apprentissage.

En 1978, 399 adolescents des deux sexes ont commencé un apprentissage de cui-

sinier. En 1977, ils étaient 381. Les jeunes qui commencent un apprentissage de serveur, d'employé de service et d'assistant d'hôtel, sont également plus nombreux. En 1978, 267 nouveaux contrats d'apprentissage ont été conclus pour ces professions. En 1977, il y en avait 227.

Examens : un meilleur niveau

En 1978, 8870 candidats et candidates se sont soumis à l'examen obligatoire de fin d'apprentissage. Cinq mille neuf cent soixante-huit examens concernaient des professions artisanales-industrielles, 2902 des professions commerciales. Ce nombre contient également les 393 candidats qui ont répété l'examen pour la première ou la deuxième fois, ainsi que les 140 candidats qui ont passé leur examen de fin d'apprentissage sur la base de l'article 30 de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Par rapport à l'année précédente, le chiffre des participants a augmenté de 702 soit 8,6 %. Les résultats des examens de fin d'apprentissage en 1978 indiquent également une amélioration qualitative de la formation professionnelle. Cette évolution réjouissante est due aux mesures prises pour faciliter le choix d'une profession aux élèves libérés de la scolarité, à une sélection plus rigoureuse des candidats aux places d'apprentissage et, finalement, à la situation qui règne sur le marché de l'emploi. Les jeunes gens se sont présentés aux examens avec une meilleure préparation et plus de sérieux que lors des années précédentes.

Le pourcentage d'échecs enregistré pour les apprentissages artisanaux et industriels effectués dans une entreprise ou dans une école de métiers, a passé de 6,8 % en 1977 à 5,9 % en 1978. En ce qui concerne les professions commerciales, le pourcentage a passé de 10,7 % en 1977 à 10,5 % en 1978.

Notre commission pour la formation professionnelle a mis sur pied, pour la vingt-deuxième fois, la Journée des apprentis méritants des sept districts jurassiens. Cette sympathique manifes-

tation a eu lieu à la halle de gymnastique de Courtételle le vendredi 20 octobre 1978 où M. Roger Jardin, président de la commission, eut le plaisir de saluer les 42 lauréats, M. Otto Nickler, chef de l'Office cantonal de la formation professionnelle, M. Georges Hennet, maire de Courtételle, M. Bernard Rais, industriel et M. Rémy Berdat, vice-président de l'ADIJ.

Le principe de cette manifestation est de couronner les efforts des apprentis les plus méritants pour les résultats obtenus lors des examens de fin d'apprentissage des écoles préprofessionnelles, artisanales et commerciales.

4.4. Bulletin de presse

Par l'intermédiaire de la presse et de la radio, l'ADIJ s'est efforcée de manifester sa présence au sein de l'opinion publique durant l'année 1978.

Mais c'est principalement par son bulletin mensuel « Les Intérêts du Jura » — devenu depuis le 1^{er} janvier 1979 — « Les Intérêts de nos régions » que nous avons fait connaître notre activité. Le chiffre moyen du tirage pour l'année a été de 1900 par mois. Plusieurs numéros spéciaux ont été publiés : « Les communications transjurandes », « L'Economie forestière jurassienne et « La protection des zones humides ». En plus des numéros adressés à nos membres et abonnés réguliers, nous avons écoulé une quantité importante de bulletins, de tirages à part vendus au numéro.

Notre publication a paru comme d'habitude douze fois en 1978 et plusieurs numéros ont suscité un vif intérêt auprès de nos lecteurs membres, abonnés et occasionnels.

Nos sentiments de gratitude vont aux rédacteurs extraordinaires, aux abonnés ainsi qu'aux annonceurs du Jura et d'ailleurs.

Quant aux comptes du bulletin, ils laissent apparaître un excédent de charges de **Fr. 19 112.60** (14 643.50 en 1977). On remarque ici une nette augmentation du déficit par rapport à 1977. Cela s'expli-

que par le fait que le compte « Frais d'impression » a subi un dépassement d'environ Fr. 7000.— par rapport au budget. Ce chiffre correspond approximativement au coût de travaux d'impression extraordinaires (illustration, graphisme, surplus de pages, etc.) qu'il a fallu entreprendre pour certains numéros spéciaux.

4.5. Le « Martinet » de Corcelles

En 1978, le « Martinet » de Corcelles a retrouvé vie. En effet, grâce au dynamisme de la cinéaste Lucienne Lanaz et grâce à l'appui financier de l'ADIJ, les travaux de remise en état des installations de la forge de Corcelles ont pu être entrepris et achevés en ce qui concerne l'essentiel du fonctionnement.

Dans une première phase, il a été procédé au curage du bassin d'accumulation d'eau ainsi qu'à la remise en état des écluses et du canal d'amenée d'eau sur les roues à aubes. En parallèle, une des deux roues à aubes en bois était complètement reconstruite alors que l'autre, métallique, était réparée.

Ensuite, il fut procédé à la remise en état des installations intérieures :

- mécanisme et engrenages des meules à polir ;
- foyer de la forge ;
- consolidation d'ouvrages en maçonnerie ;
- nettoyage de l'outillage ancien ;
- confection d'un nouvel arbre de transmission pour le « Martinet ».

En dernier lieu, il fut procédé au réglage du « Martinet », une opération délicate et difficile.

Si cette restauration a permis à Lucienne Lanaz de réaliser un beau film, il faut bien relever qu'enversement, sans les initiatives de la cinéaste, la restauration ne se serait pas faite et nous aurions été privés d'une installation qui méritait à tout prix la sauvegarde.

Relevons encore le mérite des artisans :

- bénévolat des apprentis maçons, sous la conduite de M. Koller, pour les réparations du foyer de la forge et divers petits travaux de maçonnerie ;

- bénévolat des apprentis serruriers pour le nettoyage et la remise en état de l'outillage ancien ;
- l'entreprise P. Schnegg, à Eschert, pour les travaux de menuiserie et de maçonnerie ;
- M. Gottfried Barth, à Moutier, pour les travaux de serrurerie et pour le réglage du « Martinet » ;
- M. Ankli, qui avait encore travaillé avec l'ancien « Martinet » et dont les conseils ont été très utiles tout au long de la restauration.

Les travaux ont été dirigés par M. Etienne Chavanne, architecte.

Tout n'est pas terminé

Les travaux réalisés en 1978 se sont limités à l'essentiel compte tenu des limites financières. Toutefois, il conviendra à brève échéance étanchéifier le bassin d'accumulation qui souffre de graves fuites contribuant à mettre en péril le mur de soutènement en pierre limitant l'entrée de la forge côté est.

De plus, quelques menus travaux ayant trait à l'aspect général ne seraient pas superflus :

- nivelage général du fond de l'atelier avec du gravier ;
- diverses réparations de crépissages ;
- divers travaux de peinture ;
- réparation d'un mur en pierre, etc.

L'ADIJ va tout mettre en œuvre de manière que ces derniers travaux se réalisent et qu'ainsi le « Martinet » de Corcelles soit définitivement sauvé.

4.6. Fondation Pierre Voirol pour le Musée rural des Genevez

Comment retracer l'activité de la Fondation Pierre Voirol pour le Musée rural jurassien ? Comme pour beaucoup d'associations du même genre, elle a été tissée de menues démarches administratives et marquée de quelques actions importantes. Une fois la Fondation créée, il s'agissait de mettre en valeur le bâtiment donné par M. Pierre Voirol, des Genevez. Comment se présente le futur Musée rural jurassien, où est-il situé ?

Mieux qu'une longue description, reportez-vous à l'excellente brochure publiée en 1977 par Gilbert Lovis et intitulée « La ferme du Musée rural jurassien ». Le toit primitif du bâtiment était à 4 pans, qui a subi au cours des âges maintes transformations. Le musée n'a donc pas grand-chose de la ferme des Franches-Montagnes, telle qu'on se plaît à l'imaginer, mais il recèle de nombreuses richesses architecturales.

Le pan est et une partie du pan nord du toit étaient recouverts de bardeaux, particularité unique au Jura. La Fondation s'est employée à refaire ce toit de bardeaux. Il a fallu pour cela trouver des sapins idoines et dénicher les artisans capables de façonnner les bardeaux. Inutile de dire que de tels artisans deviennent très rares. L'opération a toutefois été menée à bien et un film a été réalisé qui témoignera des techniques utilisées par les paysans franc-montagnards pour recouvrir leur toit. Parallèlement à la pose des bardeaux, des murs ont été refaits ou renforcés, ou recrépis, la charpente de la grange restaurée. Sous l'experte direction de Mlle Jeanne Bueche, architecte, les travaux ont été menés rondement. La Fondation a paré au plus pressé et le Musée rural des Genevez peut affronter maintenant la rigueur des hivers jurassiens.

Cependant, tout (ou presque tout) reste à faire. Suivant l'idée de ses fondateurs, il s'agit d'aménager ce musée en maison témoin de la demeure paysanne des temps passés. Comment en faire, au-delà d'un musée présentant des collections d'objets, une réalisation vivante, un lieu de rencontre et d'animation ? Cela exige de la bonne volonté, certes, mais aussi beaucoup de bonnes volontés, des idées et... de l'argent. La Fondation s'est engagée résolument sur ce nouveau terrain, mais le chantier est vaste et les ouvriers encore trop peu nombreux.

M. Le Roy, de Tramelan, a quitté la présidence ; son remplaçant a été nommé en la personne de M. Pierre Grimm, de Delémont.

5. Activité des commissions

Si nous reprenons maintenant l'activité de nos commissions, nous devons constater que plusieurs d'entre elles n'ont eu qu'une activité très restreinte, voire nulle : la situation politique dans le Jura en est la cause principale. Souvent, lorsque ces commissions ont convoqué des séances, le quorum n'était pas atteint. D'où l'impossibilité de prendre des décisions. La défection de membres de certaines régions était flagrante !

Il faut ajouter aussi que lorsque ces derniers membres étaient présents les discussions s'éternisaient et malheureusement il était impossible d'aboutir à un résultat tangible.

Les commissions en question sont les suivantes : la commission des forêts et du bois, la commission agricole et la commission des affaires communales. La commission agricole pourtant a remis des diplômes aux ouvriers agricoles qui

sont annoncés par les sociétés d'agriculture. D'un autre côté, la commission des forêts et du bois n'a pas pu réaliser en 1978 la création d'une communauté de travail Lignum.

Les autres commissions de l'ADIJ ont toutes continué, presque normalement, leur activité sur les sept districts jurassiens, depuis le 24 septembre 1978 sur les trois districts du canton du Jura et les quatre districts jurassiens du canton de Berne.

Voici ces commissions : sociale, trafic ferroviaire, tourisme pédestre, questions conjoncturelles, économique, formation professionnelle, sauvegarde du patrimoine, protection de la nature, routière et aménagement du territoire.

Ce ne fut certes pas toujours facile ; là aussi la participation aux diverses séances laissait parfois à désirer !

5.1. Commissions des affaires communales, agricole et des forêts et du bois

(Activité très réduite, voire suspendue)

5.2. Commission pour l'aménagement du territoire

Président : M. Faivre, Porrentruy (1967)

Secrétaire : Ch. Frund, Porrentruy (1967)

L'activité du contrôle des permis de bâtir a été limitée au Jura-Nord (service des préfectures). Par contre des demandes de renseignements nous parviennent toujours du Jura méridional.

Quatre-vingt-quatre dossiers ont été traités.

	‰ 1976	‰ 1977	‰ 1978
Insuffisants	39	41	22 (18)
Avec modifications importantes	40	30	22 (19)
Avec modifications simples	19	25	51 (43)
Sans modification	2	4	5 (4)
Totaux	100	100	100 (84)

Le contenu des dossiers s'est en général nettement amélioré ; 25 % des requêtes ont été déposées par des personnes ou bureaux techniques compétents, soit le tableau suivant par l'inverse :

	‰ 1976	‰ 1977	‰ 1978
Dossiers présentés par des personnes non qualifiées	91	62	75

La part des dossiers avec peu de modifications a passé de 25 % à 51 % de 1977 à 1978.

Cependant, les abus du petit permis et l'absence d'une surveillance générale suffisante favorisent des dégradations regrettables. Ce fait a été signalé aux autorités compétentes.

Il faut espérer que les nouvelles organisations administratives qui se mettent en place pourront prendre les mesures utiles et qu'enfin une bonne politique de l'habitat et de la protection puisse s'appliquer.

Le travail de la commission a suivi des cas particuliers d'opposition à des objets : la démolition d'une ferme à quatre pans aux Franches-Montagnes et le bâtiment Stockmar à Bellefontaine ont fait l'objet de procédures non terminées encore.

La publication parue dans le bulletin de l'ADIJ N° 3 de mars 1978 « aménage-

ment du territoire et protection des sites » a été remarquée et de nombreux responsables communaux en ont tiré profit.

Trois séances plénières ont eu lieu accompagnées de nombreuses séances partielles.

La collaboration avec la CORAT (Conférence des offices romands d'aménagement) et l'ASPA (Association suisse pour le plan d'aménagement) Suisse occidentale s'est poursuivie. Les échanges sont fructueux. Ils permettent de mieux renseigner les intéressés : communes et particuliers, sur les problèmes d'aménagement.

Le problème de l'avenir de la commission s'est posé dans le cadre de la politique générale de l'ADIJ. A l'instar des conseils de M. Lachat, secrétaire général, nous essayons de plier sans rompre aux atteintes politiques visant l'éclatement de l'association.

5.3. Commission économique

Président : J. Boinay, Le Landeron (1973)

Secrétaire : R. Vuillemin, Biel (1974)

En 1978, dans son activité, la commission économique de l'ADIJ s'est limitée à l'organisation de journées sur la « création d'entreprise ». S'adressant aux cadres employés dans l'économie (industries, services), aux responsables politiques ainsi qu'à toute personne intéressée par le développement de l'économie, ces journées d'information ont réuni une quinzaine de participants provenant pour la plupart de la région jurassienne.

Compte tenu de la provenance de la majorité des intéressés, c'est Delémont qui a été retenu comme lieu de déroulement du cours.

Le programme, étalé sur quatre journées complètes (deux fois deux vendredis et samedis), proposait les thèmes généraux suivants :

- présentation du problème et ses déterminants principaux ;
- élaboration d'un projet de création d'entreprise ;

— le plan de démarrage, la mise en route et le suivi ;
— expériences et témoignages.

Les animateurs, spécialistes suisses et français en économie, finances, management et dans le conseil de création, se sont succédé pour initier les participants au processus de la création d'une entreprise. Le but de ces journées était de familiariser les intéressés avec les problèmes de création : de l'idée initiale au projet concret et au démarrage. Si les trois premières phases de ce cycle étaient consacrées à l'apport proprement dit des animateurs, l'ultime journée, réservée à la présentation d'expériences et de témoignages, a permis une approche plus vivante, plus réelle des problèmes auxquels sont confrontés les créateurs d'entreprise.

Au terme de ce cycle de perfectionnement, les participants se sont montrés entièrement satisfaits. Par la qualité de

Bons hôtels et restaurants du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HÔTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	L. Gatherat 066 75 56 63
DELÉMONT	HÔTEL DE LA BONNE-AUBERGE Votre relais gastronomique au cœur de la vieille ville - Chambres tout confort Ouvert de mars à décembre	Famille W. Courto 066 22 17 58
DELÉMONT	BUFFET DE LA GARE Relais gastronomique Salles pour banquets et sociétés	Famille P. Di Giovanni 066 22 12 88
DELÉMONT	HÔTEL DU MIDI Cuisine soignée - Chambres tout confort Salles pour banquets et sociétés	Roland Brogoï 066 22 17 77
DEVELIER	HÔTEL DU CERF Cuisine jurassienne - Chambres - Salles	Charly Chappuis 066 22 15 14
GLOVELIER	RESTAURANT DE LA POSTE Salles pour banquets, noces, sociétés - Deux salles à manger accueillantes Bien situé au cœur du Jura	Fam. M. Mahon- Jeanguenat 066 56 72 21
MOUTIER	HÔTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	La Direction 032 93 41 61
MOUTIER	HÔTEL SUISSE Rénové - Grandes salles	Famille M. Brioschi-Bassi 032 93 10 37
MOUTIER	CASA D'ITALIA Restaurant - Bar - Gril - Pizzeria	Chez Yan 032 93 40 38

1862

LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE J.-J. ROUSSEAU	
	Relais gastronomique au bord du lac Mariages - Salles pour banquets	Jean Marty 038 51 36 51
SAIGNELEGIER	HÔTEL BELLEVUE	
	Cent lits - Chambres (douche et W.-C.) Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aménagés pour séminaires - Tennis - Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond	Hugo Marini 039 51 16 20
SAIGNELEGIER	HÔTEL DE LA GARE ET DU PARC	M. Jolidon-Geering 039 51 11 21/22
	Salles pour banquets et mariages - Chambres tout confort, très tranquilles	
SAINT-IMIER	HÔTEL DES XIII-CANTONS	C. et M. Zandonella
	Relais gastronomique du Jura	039 41 25 46
TAVANNES	HÔTEL ET RESTAURANT DE LA GARE	Fam. A. Wolf-Béguelin 032 91 23 14
	Salles pour sociétés, banquets, fêtes de famille	

1863

**PATRONS,
CHEFS D'ENTREPRISES,
nous avons le **PERSONNEL**
que vous recherchez**

Tél. 22 74 22

Centrale du travail
INTERIM SERVICE ARBER SA
Delémont - Rue de la Maltière 17



1858

la matière et des informations transmises comme par son animation et son organisation, ce cours a répondu à leur attente. L'entente cordiale qui a facilité

les échanges au sein du groupe a également été fort appréciée. Elle ne fut pas étrangère à la parfaite réussite de cette nouvelle initiative.

5.4. Commission pour la formation professionnelle

Président : R. Jardin, Delémont (1956)

Secrétaire : M. Rais-Charmillot, Delémont (1976)

22^e Journée des apprentis méritants à Courtételle

Des exposés présentés lors de cette journée, nous retiendrons les extraits suivants :

M. Roger Jardin

« Pour éviter que la contestation devienne l'apanage de la jeunesse, notre devoir est de lui montrer que l'intellectualisme n'est plus un privilège réservé à quelques-uns, mais un droit pour tous, je dirais même plus, une obligation. Le nombre des jeunes gens instruits augmentant sans cesse, restreint cette classe privilégiée et dirigeante des intellectuels du passé, qui se recrutaient principalement dans le clergé, la noblesse et la politique. L'évolution qui se manifeste aujourd'hui doit nous rendre parfaitement conscients que les gens instruits seront aussi du personnel, que le travailleur intellectuel sera le véritable capitaliste de cette économie du savoir qui va tout envahir. Notre tâche, notre devoir est de nous préparer, de nous adapter. »

M. Otto Nickler

« Mais ce qu'on doit reconnaître, et c'est ce qui importe, c'est le travail qui satisfait les besoins de l'homme, c'est le travail qui nous fournit la nourriture, qui nous habille, qui nous construit nos maisons, qui nous transporte dans des pays lointains, qui invente, qui crée, qui nous occupe, qui nous tient en haleine, qui nous motive, qui nous énerve, mais qui nous satisfait et nous rend même fiers. Si nous avons bien choisi notre profession, si nous sommes à même d'y mettre cœur et âme, le travail devient de moins en moins fardeau. S'il ne devient joie, il devient nécessité — pour l'épanouissement de l'homme,

— pour le bien-être matériel, physique et psychique du peuple.

» Ce pays dépend et a toujours dépendu du travail bien fait, des hommes formés et informés, conscients non seulement de leurs droits, mais aussi de leurs obligations envers leurs familles et leurs voisins. A vous, apprentis méritants, de devenir ouvriers, employés, sous-directeurs, même directeurs ou maîtres, et avant tout citoyens méritants. »

M. Georges Hennet

« La vocation industrielle de plus en plus marquée du visage de la localité a évidemment profondément modifié les habitudes et les mœurs de ses habitants ces dernières décennies. Il y eut un brassage important de la population. Une forte colonie étrangère qui a représenté dans les années 1973 et 1974 plus de 23 % de la population totale s'est installée au village qui comptabilise actuellement près de 2000 âmes. La population étrangère a chuté brusquement lorsque la récession économique devint plus vive en 1976. Elle s'est stabilisée aux environs de 300 unités non compris la quarantaine d'ouvriers saisonniers occupés dans l'industrie de la construction, industrie qui représente également une branche économique importante au village.

» Je m'en voudrais de ne pas vous féliciter, vous les apprentis méritants qui serez appelés dans un proche avenir à conduire les rênes de la société. Cette société a besoin de vous, de votre intelligence, de vos capacités professionnelles, de votre zèle, de votre dynamisme. Persévérez à montrer l'exemple pour lequel vous recevez aujourd'hui une légitime récompense. »

M. Bernard Rais

« Remerciés pour votre enthousiasme de jeunes à entrer dans la vie professionnelle avec un maximum de chances de votre côté, car ainsi vous allez apporter à la société humaine une pierre, petite peut-être, mais qui ajoutées les unes aux autres, contribueront à édifier une société plus heureuse. En définitive, il ne s'agit pas seulement de réaliser le PNB ou « Produit national brut », mais par le produit national brut et d'autres valeurs contribuer à établir le BNB ou « Bonheur national brut », voilà ce que nous avons en fait à poursuivre.

» Est-ce à dire que dès votre entrée dans la vie professionnelle vous aurez atteint votre maturité d'homme et de femme compétents ? Certes non, vous aurez encore à apporter votre pleine attention jour après jour, à compléter, à affiner, bref, à parachever ce que vous avez si bien commencé. Je dirais plutôt que vous êtes attachés, et je ne doute pas que vous en soyez conscients, à assurer dans chaque journée de travail l'amélioration de vos connaissances afin de rester à la pointe de ces artisans ou de ces travailleurs dans l'industrie ou que sais-je encore. »

M. Rémy Berdat

« La direction de l'ADIJ s'associe en cette circonstance à sa commission pour la formation professionnelle — présidée par M. Roger Jardin — pour exprimer aux apprentis méritants ses chaleureuses félicitations assorties de ses sentiments de reconnaissance.

» L'ADIJ, par le message qu'elle adresse aujourd'hui aux apprentis méritants, souhaite rencontrer l'ensemble des apprentis du Jura qui ont, tous et chacun, le mérite d'avoir accompli un apprentissage, dans l'industrie, le commerce, l'artisanat, les services.

» Nous formons le vœu, à leur intention, qu'ils trouvent un emploi à leur convenance et aux meilleures conditions du moment. Il nous sera permis encore de

conseiller à cette jeunesse de persévérer dans sa formation permanente.

» Un proverbe latin ne dit-il pas que le caractère du vrai mérite est de n'être jamais content de soi ? La Rochefoucauld nous a mis dans l'embarras lorsqu'il a pu dire que le monde récompense plus souvent l'apparence du mérite que le mérite même.

» Ce n'était pas le dessein de l'ADIJ qui avait d'emblée la certitude que la vingt-deuxième Journée des apprentis méritants du Jura était pleinement justifiée par les prestations, élogieuses, qui ont été créditées à cette jeunesse que nous avons voulu honorer aujourd'hui. »

La presse, finalement, par l'intermédiaire du journal « Le Démocrate », donnait la conclusion suivante :

« Au terme de cette partie oratoire, les apprenties et apprentis reçurent des mains de M. Jardin un prix d'une valeur de 50 francs, ainsi qu'un diplôme d'apprenti méritant. Mais la « distribution » n'était pas terminée, car la Municipalité de Courtetelle leur offrit, par l'entremise de M. Georges Hennet, un magnifique souvenir de leur passage dans ses murs, en l'occurrence une médaille frappée et montée sur socle, tandis que les deux principales industries du village leur offraient, par M. Bernard Rais, une splendide écritoire. Apprenties, apprentis, parents et maîtres d'apprentissage pouvaient dès lors se retrouver au Restaurant de la Gare où, selon la tradition, leur fut servie une excellente collation. »

A noter que M. R. Jardin a été appelé à diriger le Département de l'éducation et des affaires sociales du nouveau canton. Il a donné sa démission de la présidence de cette commission pour la fin de l'année 1978.

En 1979, on prévoit encore la mise sur pied de la 23^e Journée des apprentis méritants à Courtelary pour le Jura bernois et à Bonfol pour le canton du Jura. Ce sont là des propositions.

5.5. Commission pour la protection de la nature

Président : P. Donis, Delémont (1973)

Secrétaire : L. Bouvier, Porrentruy (1971)

Notre commission s'est réunie, à deux reprises, en assemblée plénière, le bureau cinq fois. D'autre part, le nouvel organigramme jouant à plein (voir rapport d'activité 1977), chaque groupe a affiné son programme et réalisé ses tâches en tenant compte de la spécificité des deux régions concernées. De cette manière, nous estimons que nous avons pu continuer à travailler efficacement sur l'ensemble du territoire des sept districts jurassiens.

Notre réunion de printemps à Bonfol permit aux nombreux membres présents de faire plus ample connaissance avec cette prestigieuse réserve ajouloite ainsi qu'avec les techniques piscicoles. Lors de la même assemblée, un débat animé par des spécialistes nous initia aux divers problèmes liés à l'utilisation des pesticides et autres insecticides par l'agriculture. C'est l'occasion que saisit M. Juillard pour distribuer aux participants un tirage à part de la publication parue dans « Nos oiseaux », traitant de la « Contamination des rapaces de Suisse romande et de leurs œufs », excellente documentation de base pour la discussion très nourrie qui suivit l'exposé de ce sujet particulièrement brûlant.

En avril, une nouvelle journée consacrée à la plantation bénévole de haies a été organisée aux Franches-Montagnes, à la sortie de Lajoux en direction de Fornet. Dans le même ordre d'idées, relevons encore deux points importants :

- sur le plateau de Diesse, les chasseurs se sont offerts pour procéder à l'entretien des haies ;
- F. Benoit s'est dévoué sans compter pour la mise sur pied du congrès ornithologique de septembre placé sous le signe de la « haie », qui se révéla être un magistral succès.

La demande de mise sous protection des Rochers-du-Midi par le groupe CAS de Courrendlin a soulevé des remous au

sein des associations de varappeurs. Une séance d'information et de prise de contact a été convoquée par l'ADIJ, désireuse de faire objectivement le point sur ce dossier délicat.

Le mandat d'étude de la correction de la Birse dans les gorges du Vorbourg a été mené à chef ; le très important chantier des gorges de Court a retenu toute notre attention.

C'est en automne que notre commission a pu mettre sur pied l'exposition « Zones humides » dans le Jura-Bienne, sous le patronage de la Ligue suisse pour la protection de la nature dont le délégué pour la Suisse romande, S. Monbaron, a réussi des prouesses d'organisation pour que ce périple en terre jurassienne soit un succès. Il nous appartient de réitérer ici nos plus vifs remerciements aux diverses sociétés locales qui n'ont ménagé ni leur travail ni leurs finances, étant les véritables chevilles ouvrières des différentes manifestations. Résultat extrêmement encourageant pour des expositions à caractère propre, photos et panneaux spécifiques à la région.

Fréquentation : Porrentruy : 40 classes, 1300 visiteurs ; Tramelan : 30 classes, nombreux visiteurs ; Delémont : 40 classes, 1000 visiteurs ; Saint-Imier : 30 classes, nombreux visiteurs ; Bienne : 69 classes, nombreux visiteurs.

Le bulletin de l'ADIJ du mois de novembre est un succès. Consacré à la protection de la nature, « Lieux humides et batraciens du Jura », voici une étude originale de qualité dont il convient de féliciter particulièrement MM. Chaignat et Rebetez. A relever qu'un résumé de cette publication paraîtra en 1979 dans le bulletin de la commission romande de biologie.

Depuis fin 1978, nous avons un délégué au Conseil-Jeunesse de la LSPN.

Revenons encore sur une manifestation d'importance qui s'est tenue à Porren-

truy. Le 18^e colloque interrégional d'ornithologie qui a vu la participation de 500 ornithologues de tous les pays d'Europe centrale fut organisé de main de maître par notre membre M. Juillard, président de la Société des sciences naturelles du Pays de Porrentruy, et au nom de cette dernière. Succès et impact con-

sidérables, participation de plusieurs de nos membres aux débats de haut niveau. La présente énumération des actions menées par notre commission n'est pas exhaustive, mais montre à satiété que nous continuons à assumer pleinement nos responsabilités.

5.6. Commission pour la sauvegarde du patrimoine

*Président : J. Christe, Courrendlin (1965)
Secrétaire : E. Chavanne, Moutier (1967)*

En dépit de la partition du Jura, la commission pour la sauvegarde du patrimoine a continué à œuvrer dans les deux parties du Jura. Jusqu'à ce jour, il y a lieu de relever qu'aucune obstruction n'est intervenue et que la mission de la commission : sauvegarde du patrimoine a trouvé un écho favorable tant au Nord qu'au Sud.

Le gros morceau, si l'on peut dire, de notre activité a été la surveillance des travaux de rénovation du « Martinet » de Corcelles. A ce jour, mis à part quelques petites modifications d'ordre mineur, le travail est terminé. Le film tourné pendant les travaux sera prêt et ce printemps il pourra être présenté aux autorités de l'ADIJ et à la population.

Les autres objets traités sont les suivants :

Alle : Nous avons dû faire opposition au déboisement d'une partie de forêt destinée à recevoir des réservoirs d'hydrocarbure. Nous nous sommes joints à diverses autres associations et le mandataire chargé de la défense de nos intérêts est M^e Jacques Saucy, de Delémont. Nous avons pris part à deux séances de conciliation. En dépit des explications fournies par les auteurs du projet, les oppositions ont été maintenues.

Le Bémont : Opposition a été faite à la démolition d'une antique ferme caractéristique. Aucune nouvelle à ce jour.

Bellefontaine : Les FMB ayant fait paraître une annonce demandant le permis de démolition de l'ancienne maison de

maître de Bellefontaine, maison où habita notamment Xavier Stockmar, nous avons fait opposition tant auprès de la commune de Saint-Ursanne que du bureau des FMB. La même opposition a été adressée au nouveau Gouvernement de la République et Canton du Jura qui nous a chargés, par lettre officielle, de suivre les travaux et de chercher à maintenir ce témoin de notre histoire.

Courroux : La commune de Courroux est en train de transformer son ancienne cure qu'elle destine aux bureaux communaux. Elle nous a présenté une demande de subvention. Une visite des lieux a été faite par notre architecte-conseil M. Gerster et nous proposons, vu l'intérêt du bâtiment, d'accorder une subvention à la commune de Courroux.

Corban : Nous sommes intervenus en son temps auprès de la paroisse de Corban. Cette dernière a entrepris la restauration intérieure de même que celle des objets de culte ou d'ornementation qui se trouvent dans cette église. Ici également, vu l'intérêt historique des peintures et statues, nous proposons l'octroi d'une subvention.

Soulce : Le même problème se pose à Soulce à l'occasion de la restauration de son église, un vrai bijou. Nous avons fait une visite des lieux et nous croyons pouvoir demander d'accorder la subvention sollicitée.

Grandval : En son temps, nous avions signalé la décision de l'assemblée communale de Grandval qui avait décidé la

destruction de l'ancien bâtiment dénommé « Corps de garde ». Nous avions fait opposition. La commune prétendant n'avoir pas les moyens de procéder à une restauration de ce bâtiment typique, nous avons cherché les fonds nécessaires. La couverture des frais inhérents à la restauration est garantie. Nous avons nanti les autorités de Grandval (qui ont changé entre-temps), mais nous n'avons obtenu aucune réponse à ce jour.

Pierre-Pertuis : L'inscription romaine du tunnel de Pierre-Pertuis se dégradant sous l'effet des intempéries, nous avons proposé de construire un petit toit de protection. Le toit est prêt et payé, moitié par la commune de Tavannes, moitié par l'ADIJ. Ce printemps, sous la surveillance de M. Giuseppe Gerster, architecte, il sera posé.

Relations avec le Heimatschutz : Le président de la commission est intervenu à plusieurs reprises pour qu'une fois le produit de la vente de l'Ecu d'or soit affecté à Saint-Ursanne. C'est aujourd'hui chose faite et un fonds de Fr. 250 000.—

sera prélevé sur la vente 1979 en vue de constituer un fonds de restauration dont pourront bénéficier les propriétaires qui désirent rénover ou aménager leurs bâtiments à Saint-Ursanne. Cette somme sera remise en été aux autorités de Saint-Ursanne au cours d'une petite manifestation. Un contrat a été établi entre le Fonds de l'Ecu d'or et la commune de Saint-Ursanne qui deviendra gérante de la somme à disposition.

Avenir : Notre commission s'est préoccupée à plusieurs reprises de son avenir. Il semble que rien, du point de vue idéologique, n'empêche la continuation de son travail à l'avenir. Il y aura lieu, c'est certain, d'attendre les décisions de juin 1979 pour voir si la création d'une section autonome couvrant les deux parties du Jura, de la Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine, est possible ou bien s'il faudra se résoudre, bien à regret, selon les membres de la commission, à ne plus travailler que dans la partie nord du Jura.

5.7. Commission sociale

Président : G. Rais, Delémont (1970)

Secrétaire : P. Reusser-Vuilleumier, Reconvilier (1969)

Secrétaire d'enquêtes : G. Nusbaumer, Delémont (1973)

Mil neuf cent septante-huit a été une année de transition pour la commission sociale de l'ADIJ. En effet, les mandats que lui avait confiés la Direction des œuvres sociales du canton de Berne lui ont été retirés. En conséquence, son secrétariat d'enquêtes a été dissous. Sur un point cependant, la situation des enfants handicapés mentaux, les études ont été poursuivies.

1. Mandats de la commission sociale

En 1968, la Direction des œuvres sociales du canton de Berne conférait un mandat général d'étude, de planification et de coordination en matière d'action sociale à la commission sociale de l'ADIJ. Par la suite, le contenu du man-

dat s'est précisé et les études demandées ont porté sur la promotion des enfants pratiquement éducables, les ateliers protégés pour handicapés, la formation d'éducateurs ou encore l'équipement des institutions sociales.

Au 31 mars 1978, la Direction cantonale des œuvres sociales a retiré tous les mandats qu'elle avait confiés à l'ADIJ.

2. Secrétariat d'enquêtes

Le secrétariat d'enquêtes de la commission sociale, mis en place avec l'aide de la DOS, avait pour tâche principale d'être l'organe d'exécution des travaux découlant des mandats. A la suite du retrait des mandats, celui-ci a été supprimé et M. Gabriel Nusbaumer a été

engagé par le Service de l'inspection des œuvres sociales du canton en qualité de conseiller social pour les communes des districts de Delémont et des Franches-Montagnes.

3. Etudes concernant les enfants handicapés mentaux

Le groupe de travail présidé par M. le pasteur Nussbaum, de Courrendlin, a poursuivi ses travaux durant l'année 1978. Il s'est adjoint un nouveau secrétaire en la personne de M. Donald Nusbaumer, secrétaire-comptable à Pro Infirmis Jura. Son principal souci a été de se préoccuper de l'avenir des enfants pratiquement éducables auxquels il convient de trouver une institution adéquate.

5.8. Commission ferroviaire

Président : A. Denis, Porrentruy (1973)

Secrétaire : G. Keller, Porrentruy (1973)

La commission ferroviaire a tenu deux réunions. Son président et son secrétaire ont participé à diverses réunions (Société du pied du Jura, à Neuchâtel ; Office des transports à Berne ; Assemblée constituante jurassienne, à Delémont...). Trois points essentiels ont retenu l'attention des membres de la commission :

1. Le projet d'introduction de l'horaire cadencé : la commission en accepte le principe pour les lignes jurassiennes, avec toutefois quelques réserves pour le cadre 36 (Delémont - Porrentruy - Delle).
2. Le nouvel horaire 1979-1981 qui enregistre d'importantes modifications : Cadre 35 (Bienne - Delémont - Bâle)
 - la création d'un nouveau train régional (3461) Bienne dép. 16.39, Delémont arr. 17.20 qui rendra service aux écoliers de Bienne et aux abonnés prenant le train à Grandes ;
 - le remplacement de l'Hispania par le Genfersee équipé de matériel Intercity allemand. La commission

4. Documentation

Le secrétariat d'enquêtes a constitué une documentation de base sur les offices sociaux régionaux. On sait que la volonté de la commission sociale de l'ADIJ était de constituer un Office de planification et de coordination sociale à partir de son secrétariat d'enquêtes.

5. Avenir

Aujourd'hui, la commission sociale est placée à un tournant de son histoire. Son avenir dépend de celui de l'ADIJ, son support juridique. Ses responsables sont toutefois convaincus qu'en matière d'action sociale des tâches communes attendent les deux parties du Jura : le Jura bernois et le canton du Jura.

de l'ADIJ regrette la disparition du nom Hispania, plus évocateur.

Cadre 36 (Delémont - Porrentruy - Delle)

Les relations internationales via Delle sont profondément remaniées :

- une relation matinale Berne - Belfort est créée donnant correspondance avec le nouveau rapide 1re/2e classe Arbalète Bâle - Paris (Delémont dép. 7.56, Paris arr. 13.02) ;
- le retour s'effectue en soirée (Paris dép. 17.11, Delémont arr. 21.54, 20.54 en été).

Il s'agit là d'une relation de haute qualité, demandée de longue date par l'ADIJ, l'ADEP et l'Assemblée constituante jurassienne. Elle donnera une relation très rapide (5 heures), dans des horaires pratiques, entre le Jura et Paris. L'accès de l'Alsace sera aussi amélioré.

Certains points ont fait l'objet de demandes complémentaires et sont encore l'objet de discussions :

Cadre 35

- une meilleure desserte de Laufon par trains directs (arrêt du train 319 tous les jours à 13.43) ;
- un meilleur jeu de correspondance à Moutier pour Soleure.

Cadres 36 et 36a

- le prolongement des trains 2939/3944 de Courgenay à Glovelier ;
- la création de nouvelles courses automobiles Saignelégier - Glovelier le matin et à midi ;
- l'arrêt du train direct 572 Porrentruy - Genève à Glovelier le matin.

Ces adaptations permettraient, sans grands frais, d'améliorer les relations entre Porrentruy, Saignelégier et Delémont.

L'ADIJ suggère encore l'inscription à l'horaire de certaines courses de matériel vide.

Cadres 38 et 39

- la circulation aussi les samedis du train 3085 (Bienne dép. à 17.03) ;
- la circulation du train de soirée 3099 également les nuits du dimanche au lundi, du moins en été.

3. Un troisième souci de la commission ferroviaire de l'ADIJ a été aussi la nouvelle Conception globale suisse des transports (CGST) dont l'application sans nuances pourrait poser aux lignes jurassiennes des problèmes graves. La commission n'en est encore qu'au stade de la réflexion à ce propos.

5.9. Commission des questions conjoncturelles

Président : L.-P. Poirier, Bure (1976)

Secrétaire : G. Nusbaumer, Delémont (1976)

Nous avons, nous président et secrétaire, poursuivi nos interventions « discrètement et diplomatiquement », comme nous le conseillait une communication présidentielle. Peu de choses ont été entreprises puisque tout s'est finalement limité à un article, dans le bulletin de l'ADIJ N° 5/1978, portant sur la situation de la formation professionnelle dans le Jura et à Bienne.

Nous avons cru bon de ne pas convoquer de séance de commission pour les raisons suivantes :

- nous risquions d'aller au-devant d'un échec quant à la participation et quant à la poursuite de nos activités (aucun membre de la commission n'est d'ailleurs intervenu auprès du président ou du secrétaire pour demander que la commission soit réunie) ;
- nous n'avions pas d'actions, spécifiques ou générales, à proposer à la commission, susceptibles d'emporter l'adhésion de ses membres.

En effet, les premières séances ainsi que le rapport intermédiaire avaient établi

que les moyens d'intervention de l'ADIJ dans le domaine économique sont d'autant plus limités que la situation générale s'aggrave.

On se souvient, enfin, du manque d'intérêt auquel s'est heurtée l'Université populaire qui souhaitait organiser un colloque sur le recyclage et le reclassement professionnel.

D'une manière générale, nous ne pouvons pas conclure à l'impuissance d'une commission des questions conjoncturelles. Il faudrait cependant, pour qu'une telle commission fonctionne et soit efficace :

1. Remanier sa composition et recourir notamment à quelques collaborateurs spécialisés (délégué au développement économique cantonal, économiste, etc.).
2. S'assurer de relais dans les milieux de l'économie (industriels, représentants des syndicats patronaux et ouvriers, etc.).
3. Obtenir la participation non seulement de personnes mais d'organismes et organisations.

En outre, une commission des questions conjoncturelles au sein d'une association telle que l'ADIJ ne peut pas intervenir directement (sans intermédiaire)

sur les événements. En plus, elle ne peut guère faire plus que de s'occuper des conséquences de la crise, sans avoir prise sur ses causes.

5.10. Commission routière jurassienne

*Président : P. Freléchoz, Delémont (1975)
Secrétaire : R. Lévy, Delémont (1975)*

Au cours de l'année 1978, la commission routière jurassienne a tenu deux séances importantes en juin et en juillet, qui traitaient principalement de l'avenir de la CRJ et du programme routier 1979-1980. Lors de la séance du 28 juin, les membres de la CRJ devaient procéder aux élections statutaires. Etant donné la justification future de la CRJ dans le nouveau canton, dans l'ancien, ou à cheval sur la nouvelle frontière, il a été décidé de reconduire le comité actuel pour une période provisoire d'une année.

L'avenir de la CRJ a été longuement discuté et les membres ont décidé qu'elle devait continuer son travail et le comité en charge restera en fonction au moins encore une année en attendant les nouvelles dispositions qui seront prises par les autorités du Jura.

En effet la CRJ est une commission consultative non officielle et représente les usagers de la route. La CRJ doit subsister pour autant que nos associations subsistent. Les routes se moquent des frontières cantonales et les voies de communication intéressent les citoyens des deux cantons.

Dans le nouveau canton il semble que l'on écouterà l'avis de la CRJ. Quant à la sous-commission créée dans le Jura-Sud, il semble qu'elle ne sera pas en activité avant une année. De plus, le comité d'action Pro Transjurane disparaîtra et le nouveau canton reprendra le problème de la Transjurane. Il est à noter que M. Eckert, ingénieur en chef du Ve arrondissement, a dû remettre à M. Marti, ingénieur en chef du III^e arrondissement, les mandats ayant trait à la Transjurane située dans l'ancien canton, soit à partir de la Roche-Saint-Jean.

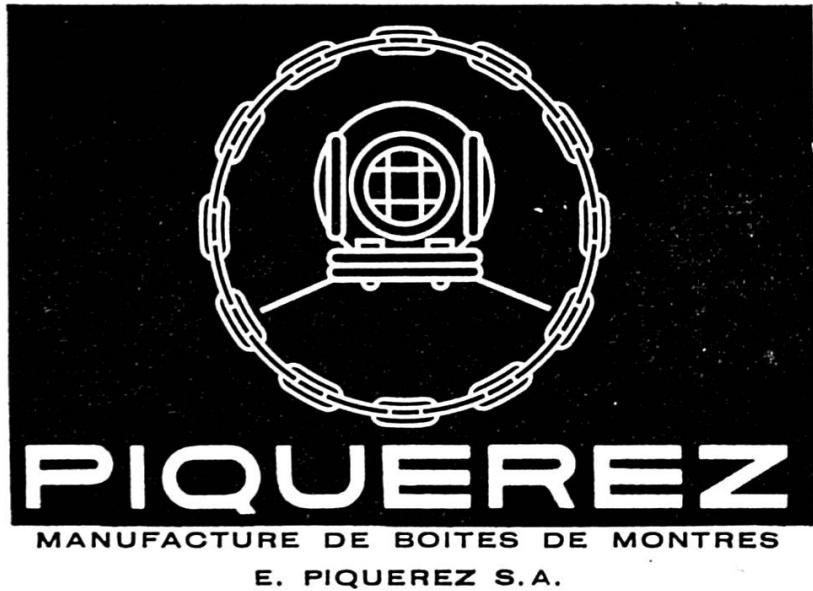
Etablissement du programme routier 1979-1980 : le programme routier doit être établi en trois régions distinctes, soit nouveau canton, Jura bernois, Laufonnais. Sept millions et demi sont à disposition et partagés selon la capacité contributive de chaque région, soit : canton du Jura 56,6 %, Jura bernois 29,2 %, Laufonnais 14,2 %.

Les travaux importants fortement souhaités ou revendiqués dépassent largement le budget à disposition et la CRJ a dû trancher dans certains cas. Les nouveaux travaux les plus importants retenus sont les suivants :

- déviation sud de la ville de Delémont ;
- correction du virage au pied de Develier ;
- correction du virage « Noire-Terre » à Porrentruy ;
- passage à niveau et pont en dos d'âne à Grandgourt ;
- traversée de Boncourt ;
- correction Reconvillier - Tavannes.

M. Eckert a informé la CRJ d'un développement imprévu et intéressant du projet de la Transjurane. Lors de la présentation du projet au nouveau président de la commission fédérale des routes et des digues, celui-ci a fait remarquer que la conception de la Transjurane était presque trop « voie de transit » et qu'il faudrait étudier l'aspect « desserte des intérêts régionaux ». M. Eckert a donc mis en route une étude complémentaire du tracé.

Le problème de la route Balsthal - Moutier a été de nouveau soulevé et l'on croit savoir que le canton de Berne poursuivra l'œuvre entreprise par le canton de Soleure.



STOLZ TV

TV - RADIO - HI-FI - ANTENNES COLLECTIVES
SERVICE DE RÉPARATIONS

Delémont Rue du 23-Juin 22 ☎ 066 22 41 13

Moutier Rue de la Gare 16 ☎ 032 93 36 26

Tramelan Grand-Rue 131 ☎ 032 97 57 57



«Notre hôtesse vous invite...»

... à traverser notre beau Jura, à pousser jusqu'à la pointe de l'Ajoie, à vous arrêter à Boncourt.

La Manufacture de cigarettes F.J. Burrus vous présentera son nouveau centre de production ultra-moderne. Vous y découvrirez l'étonnante métamorphose des feuilles de tabacs en milliers de cigarettes (Select, Parisienne, Kent, Virginie, etc.).

Accompagnés de notre charmante hôtesse, vous assisterez à notre spectacle audio-visuel, puis à la visite commentée de nos installations que contrôlent plus de 450 collaboratrices et collaborateurs.

Venez en groupe ou en société. Toute l'année, du lundi au vendredi. Téléphonez au préalable au 066/75 55 61 pour fixer une date.

Nous vous attendons avec plaisir.

**F.J. Burrus & Cie Manufacture de cigarettes
2926 Boncourt**

En juillet, la CRJ s'est réunie pour examiner à fond le projet du programme routier 1979-1980 établi par M. Eckert.

Le programme routier a été approuvé et se présente ainsi :

		Nord	Sud	Laufon
Routes principales	1979	1 050 000.—	1 550 000.—	170 000.—
	1980	1 400 000.—	1 500 000.—	360 000.—
Routes secondaires	1979	3 200 000.—	650 000.—	890 000.—
	1980	2 850 000.—	700 000.—	700 000.—

5.11. Commission jurassienne du tourisme pédestre

Président : *O. Stalder, La Neuveville*

Secrétaire : *J. Aegerter, La Neuveville*

A. Balisage

1. Contrôle des anciens itinéraires, réparations et compléments

Ajoie (G. Stadelmann)			
7 itinéraires			8 indicateurs
Laufon (H. Steiner)			
tous les itinéraires			39 indicateurs
Delémont (V. Airoldi)			—
tous les itinéraires			
(importante commande de matériel à placer en 1979)			
Franches-Montagnes-Nord (G. Farine)			
8 itinéraires			17 indicateurs
Franches-Montagnes-Centre (M. Vallat)			
4 itinéraires			17 indicateurs
Franches-Montagnes-Sud (A. Schaffter)			
12 itinéraires			34 indicateurs
Raimeux (R. Kaltenrieder)			
tous les itinéraires			29 indicateurs
Moron (F. Tschanz)			
19 itinéraires			34 indicateurs
Montoz (vacant)			1 indicateur
Chasseral (H. Studer)			
11 itinéraires			96 indicateurs
		Total	275 indicateurs

Valeur du matériel de réparation, avec poteaux, matériel de fixation et balises intermédiaires : Fr. 14 000.— environ.

2. Nouveaux itinéraires balisés en 1978

a) *Nouvel itinéraire*

Ajoie

Nº 18 : Boncourt - Le Maira - Bure 6,8 km. 7 indicateurs
Remarque : les principaux itinéraires dans les autres districts sont balisés.

b) Modification d'itinéraires

Moron

Nº 40 : Moutier - Sornetan - Bellelay

Nº 42 : Bellelay - Le Fuet - Tavannes

Ces modifications ont été faites afin d'éviter les routes empruntées par les automobiles.

Valeur du matériel avec poteaux et matériel de fixation : Fr. 550.—

B. Préparation des commandes

Sur la base des contrôles effectués en 1978 par les chefs de district, d'importantes commandes de matériel ont été faites.

Ce matériel d'une valeur de Fr. 5000.— environ, destiné à remplacer les indicateurs défectueux ou à compléter le balisage, sera placé en 1979.

C. Tableaux d'orientation

Les six tableaux d'orientation prévus au programme 1978 n'ont pas été posés, un nouveau procédé de fabrication étant actuellement à l'étude.

D. Construction et amélioration de chemins

Chasseral

Nº 15 : Frinvillier - Cabane CAS - Chasseral

- a) Suppression d'une arête rocheuse sur une longueur de 20 m. dans la région du point 858, 1 km. à l'ouest de Frinvillier. Ce travail a nécessité l'emploi d'un compresseur.
- b) Une importante amélioration du franchissement de la Suze a été apportée à l'occasion de l'élargissement du pont routier de Frinvillier (travaux effectués par l'arrondissement des Ponts et Chaussées de la région).

Il faut souligner que dans cette commission le problème de la création du nouveau canton du Jura soulève certaines questions :

1. Quelles conclusions la commission jurassienne du tourisme pédestre doit-elle tirer de la situation actuelle quant à son avenir ?
2. Qui paiera dorénavant le matériel de balisage nécessaire sur le territoire du canton du Jura ?
3. Les chefs de districts ayant leur activité dans le nouveau canton sont-ils disposés à continuer cette activité pour le tourisme pédestre ?

De la discussion, il résulte une proposition d'admettre que la commission jurassienne du tourisme pédestre continue son activité sur l'ensemble du Jura pour une période transitoire à condition d'obtenir une garantie de financement

de la part du canton du Jura et sous réserve de l'avenir de Pro Jura et de l'ADIJ.

Une chose certaine est à relever ici dans cette commission. Le tourisme pédestre qui, il y a 10 à 15 ans était une activité marginale, est devenue par situation de fait et par volonté des hommes **une réalité économique avec une structure, une organisation et un budget**.

Car le tourisme ce n'est pas seulement le fait de l'homme en vacances, c'est tout un phénomène qui recouvre des questions aussi diverses que celles de voyages, de travail, de loisirs, d'aménagement du territoire, d'organisations avec leurs corollaires, qu'ils soient d'ordre technique, financier, culturel, finalement économique.

En prendre la mesure, c'est déjà réfléchir à demain !

Conclusions

Quelles conclusions à tirer de ce chapitre ?

Nous l'avons toujours souligné : **nos commissions sont les « antennes » de l'ADIJ dans les différents secteurs de l'économie sur le territoire de nos régions.** En contact direct avec les milieux les plus divers, nos commissions ont constaté en 1978 une nette dégradation des possibilités de contact entre le Nord et le Sud du territoire englobant les sept districts du Jura des années septante. Si les passions politiques sont quelque peu atténuées, les relations entre gens du Jura bernois et gens du canton du Jura restent toujours tendues lorsqu'en groupes ou en associations il s'agit de collaborer à une œuvre commune.

Prenez l'homme et la femme individuellement, il n'y a plus de problème ! Mais lorsqu'il s'agit de discussions de groupes, un large fossé, pour ne pas dire un mur, s'est creusé ou s'est dressé au cours de ces dix dernières années entre les trois districts du Nord et les trois districts du Sud. Cette volonté stimulée ou voulue de ne pas construire de pont entre les deux Jura a détérioré, voire interrompu nos contacts. Les membres de toutes nos commissions l'ont vivement ressenti. De cet état d'esprit, dans toute sa triste réalité et son dur réalisme, il faudra tenir compte lorsqu'il s'agira de décider de la survie de notre association.

IV. Comptes 1978

1. Extrait du compte de pertes et profits

	Charges	Produits
Administration	183 363.50	5 112.15
Bulletin	52 178.90	33 066.30
Cotisations		50 922.50
Produit des titres et intérêts		6 878.30
Produit de la Seva		43 188.90
Produit de la Loterie à numéros		69 399.80
Subventions de l'Etat et de tiers		38 100.—
Subventions accordées	6 293.65	
Commissions (fonctionnement)	23 558.35	
Immeuble (exploitation)	5 015.65	16 767.80
Excédent de dépenses		6 974.30
Balance	270 410.05	270 410.05

2. Bilan de clôture

Actifs		Actifs	Passifs
Actifs			
Caisse	484.65		
Compte de chèques postaux	549.76		
Ep. 531 734 BCB, Delémont	17 039.80		
Ep. 35 350 BJEC, Delémont	18 934.10		
Ep. 900 100 BPS, Moutier	15 671.15		
Ep. 950 053 BPS, Moutier	497.90		
C/c 945 727 BPS, Moutier	946.15		
Ep. 21 894 CEDC, Courtelary	18 475.35		
C/c 945 726 BPS, Moutier (Martinet)	753.30		
Titres en dépôt libre BPS 945 725/1	81 850.—		
Mobilier	1.—		
Débiteurs	2 234.—		
Actifs transitoires	267.50		
Impôt anticipé sur fonds propres	2 911.95		
Immeuble	182 600.—		
C/c 945 725 BPS, Moutier (immeuble)	22 013.90		
Titres 945 725/0 BPS, Moutier (immeuble)	4 000.—		
Dossiers aménagement du territoire	449.—		
Fonds spéciaux			
Sentier des gorges de Moutier	8 133.35		
Titres sentier des gorges	15 000.—		
Cinéma	4 516.35		
Secrétariat permanent	14 439.10		
Sauvegarde du patrimoine	19 357.14		
Chemin d'Outremont	9 297.90		
Commission économique	22 396.30		
50 ^e anniversaire de l'ADIJ	546.40		
Etudes et travaux spéciaux	19 017.90		
Impôt anticipé sur fonds spéciaux	1 350.60	114 055.04	
Passifs			
Fonds spéciaux		114 055.04	
Passifs transitoires		1 135.95	
Capital		368 543.56	
Balance	483 734.55	483 734.55	

3. Procès-verbal de la séance de vérification des comptes 1978

Conformément au mandat confié et à l'article 16 des statuts de l'ADIJ, nous avons procédé, en date du 6 mars 1979, à la vérification des comptes de l'exercice 1978. Sur la base de nombreux sondages effectués et des informations données par M^e Jean Jobé, trésorier, et par les personnes chargées de la tenue des comptes de l'ADIJ, nous pouvons attester que :

- la présentation des comptes répond aux prescriptions légales et statutaires ;
- la comptabilité est établie avec ordre et précision.

Dès lors, nous pouvons recommander à l'assemblée générale d'approuver les comptes et le bilan 1978 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge avec remerciements aux organes responsables.

Moutier, le 6 mars 1979.

Les communes vérificatrices :

Le vérificateur permanent :

René DOMONT

V. Conclusions

Avant de conclure ce rapport, nous nous devons de remercier tous nos membres de leur fidélité à leur association et de la confiance qu'ils n'ont cessé de témoigner à leurs dirigeants. C'est dans les circonstances difficiles que l'on reconnaît ses vrais amis !

L'ADIJ a traversé 1978 avec beaucoup de soucis, mais elle les a surmontés grâce à ses amis.

Nous remercions aussi nos collaborateurs pour tout ce qu'ils nous apportent tout au long de l'année ; sans se décourager devant les obstacles, ils les ont magnifiquement surmontés en 1978.

Notre gratitude s'en va également aux autorités et administrations avec les-
quelles nous avons été en rapport et qui, malgré leurs soucis financiers, nous aident et nous ont témoigné confiance et bienveillance.

A la Seva va notre reconnaissance pour les possibilités qu'elle nous offre : possibilités qui nous permettent de remplir une partie de nos missions.

Enfin, nous remercions les grandes associations pour les relations excellentes qu'elles nous permettent de maintenir grâce à l'amitié qu'elles nous ont toujours témoignée.

Nous le répétons aujourd'hui, comme nous le disions en 1977 et au début de 1978 : « D'abord vivre, ensuite philosopher ! » Ce fut notre ligne de conduite l'année dernière et cela sera notre fil conducteur pour l'avenir.

Mil neuf cent septante-neuf sera pour nous, ADIJ, l'année des décisions capitales ! Puissions-nous répondre avec clairvoyance aux questions de ceux qui nous ont fait confiance au cours de plus de 50 ans d'existence.

Au nom du comité central

Le président central :

Frédéric SAVOYE

Le vice-président :

Rémy BERDAT